LA LETTRE N°34

HÉNOUVILLE

LE BULLETIN MUNICIPAL DES HABITANTS D'HÉNOUVILLE

NOVEMBRE 2022

© P. Chabardin

HÉNOUVILLE LA LETTRE

n°34 - Novembre 2022
Directeur de la publication :
Jean-Marie ROYER
Responsable communication :
Hélène LESEIGNEUR
Imprimé à 700 exemplaires sur papier label FSC (label environnemental qui certifie que le bois provient de forêts ou des plantations gérées de manière responsable et durable)
Réalisation : Veocommunication.com - Sahurs

SOMMAIRE

L'ÉQUIPE MUNICIPALE
- *p.3 Édito du maire*
- *p.4 Arrêté du maire*

ACTIONS MENÉES
- *p.6 Une commune qui vit est une commune qui investit - Cérémonie des médailles du travail*
- *p.7 Hénouville a testé son Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)*
- *p.8 Quelles sont les démarches pour les clôtures ?*
- *p.9 Meublés de tourisme : réglementation et rappel des démarches - La parcelle destinée à l'agrandissement du cimetière prend forme*
- *p.10 Solidarité avec l'Ukraine*
- *p.11 Restauration du monument aux morts, appel aux dons*
- *p.12 Départ à la retraite de Catherine Langlois - Cérémonie commémorative du 8 mai 1945*
- *p.13 Festival du livre & de la BD*
- *p.14 Le city-stade*
- *p.15 "Noël solidaire ; un truc chaud, un truc bon" - Salle comble pour le récital de clarinette*
- *p.16 Bibliothèque - Fête de la musique - Festival de cirque spring*
- *p.17 16ème édition de l'exposition artistique - La première jachère fleurie à Hénouville*

JEUNESSE
- *p.18 Centre aéré été 2022*
- *p.19 Spectacle d'école et remise de livres - Rentrée scolaire*
- *p.20 Ludisports 76*
- *p.21 L'écureuil - L'orvet*
- *p.22 Le renard - Dotations, travaux et aménagements divers école*

ENVIRONNEMENT
- *p.23 Chauffage de l'école d'Hénouville - Un Sonomètre à la salle Hector Malot*

ASSOCIATIONS
- *p.24 Comité des fêtes*
- *p.25 40ème Marché de Noël*
- *p.26 Au Fil du Temps...*
- *p.27 Le Relais des Arts en 2022*
- *p.28 Représentation de théâtre - Musiques en boucles*
- *p.29 Les olympiades de l'apeche - Les anciennes voitures des Blanches Falaises*
- *p.30 Les activités menées depuis le printemps en lien avec le jardin partagé et autres*
- *p. 32 Une rentrée Rock et plus que jamais conviviale au CHDS - Un été très actif au club de voile...*
- *p. 33 Tennis Club Hénouvillais 76 - La rentrée du scoutisme marin à Hénouville*

- *p. 34 Ils nous ont quittés - Etat civil*

L'ÉDITO DU MAIRE

Chères Hénouvillaises,
Chers Hénouvillais,

L'année scolaire est déjà bien entamée et chacun a repris ses activités au sein de nos associations.

Alors que la guerre en Ukraine sévit toujours depuis plusieurs mois, nous devons, à l'approche des commémorations du mois de novembre, nous souvenir plus que jamais de notre Histoire passée et, en particulier, des deux dernières guerres mondiales.

Notre commune a soutenu le peuple ukrainien par l'apport de nombreux dons. A ce titre, je remercie sincèrement celles et ceux qui ont participé aux collectes, mais également ceux qui en toute modestie, ont accueilli des familles ukrainiennes ou de pays limitrophes de l'Ukraine emportés par la dictature. Le Conseil municipal a voté une subvention de 500 euros qui a été versée au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales gérée par l'État Français en collaboration avec l'Europe afin de venir en aide aux réfugiés.

Nous le savons, cette guerre a déjà des répercussions sur notre vie ; notamment économique, impactant les prix des denrées alimentaires, de l'énergie, des matériaux, des matières premières, etc. Le budget communal risque d'être impacté. Pour autant, l'équipe municipale, assistée des services de la commune, continue à œuvrer et avancer sur les projets de notre programme afin de tenir les engagements que j'ai pris auprès de vous.

En ce qui concerne les économies d'énergie, la commune a anticipé la sobriété énergétique et nous avons notamment procédé :

- En 2021 à la remise en fonctionnement du système de soufflerie dans la salle Thomas Pesquet et de la programmation du chauffage suivant les heures d'utilisation des salles polyvalentes. Cela a permis de diminuer la consommation en fioul d'environ 30% pour les salles.

- A la rentrée scolaire 2022, à l'installation de détecteurs de présence et minuteur pour les luminaires des couloirs de l'école élémentaire et au remplacement des 41 radiateurs de l'école par des radiateurs basse consommation et mise en place de thermostat d'ambiance réglable dans chaque classe. Nous espérons une réduction de la consommation d'électricité de 20 %.

- Toujours en 2022, nous avons lancé un groupement d'achat intercommunal (Saint-Martin-de-Boscherville, Quevillon, Saint-Pierre-de-Manneville et Hénouville) pour l'achat de fioul, bois et pellets à l'attention de nos administrés.

Nous projetons également :

- En 2023, d'effectuer le remplacement des éclairages de la mairie par des lumières de type LED avec variateurs, la consommation en électricité devrait diminuer de 30%.

- En 2024, une étude énergétique et budgétaire pour le remplacement de la chaudière fioul de la mairie et de la maison des associations.

Vraiment, il nous faut investir dans des systèmes et matériels moins énergivores pour faire diminuer les coûts en consommation d'énergie, même si cela ne se voit pas toujours du fait des augmentations de tarif de l'électricité et du fioul.

Pour le city-stade qui a été livré au printemps, lors de la consultation des entreprises, une grande attention a été portée à la réduction des nuisances sonores et des vibrations de la structure. A ce titre, afin de diminuer le bruit au maximum, le dossier technique élaboré par la Municipalité précisait explicitement que le contact métal/métal n'était pas autorisé, etc. De même, la conception du revêtement du sol de l'aire de jeu prend en compte la diminution des risques de traumatisme lors des chutes. Après visites de plusieurs city-stades, la société prestataire qui a été choisie à l'unanimité répond en tous points aux attentes d'atténuation du bruit. En effet, elle a présenté une notice, résultat d'une étude et d'essais effectués de concert entre le bureau d'études de la société prestataire et l'Université Technologie de Compiègne.

Vivre ensemble en paix, c'est accepter les différences, être à l'écoute et considérer l'autre, partager harmonieusement les lieux de vie collectifs, ce qui impose le respect de règles de vie commune. C'est pour cette raison qu'un règlement a été mis en place, définissant les règles d'usage de l'espace sportif dont le city-stade, très fréquenté désormais. Il m'a donc semblé nécessaire de rappeler l'importance du respect du voisinage et de garantir la tranquillité publique (voir article p.4).

Par ailleurs, la période estivale a été mise à profit par les agents municipaux pour préparer au mieux la prochaine rentrée scolaire, en réalisant notamment les travaux indispensables dans notre école et équipements publics pour apporter à nos enfants des conditions d'apprentissage optimales.

Enfin, pour 2023, en complément des recherches d'économie d'énergie, nous espérons que les travaux projetés par le Syndicat Mixte des Bassins Versants voient le jour, lesquels seront suivis de travaux de sécurité routière route de Saint-Martin (trottoirs, passages piétons, sécurisation des carrefours, etc.). De même, une réflexion sera menée sur l'implantation d'un distributeur à casiers de produits locaux et de saison en « circuit court » doté d'une partie réfrigérée.

Chers Hénouvillais, soyez assurés que vos élus et le personnel communal restent mobilisés pour garantir votre bien-être et continuer de faire vivre Hénouville !

Merci au dynamique tissu associatif de notre village, aux bibliothécaires bénévoles et que l'année 2023 vous apporte épanouissement et bonheur dans vos vies.

Pour terminer en soutien et en solidarité vis-à-vis des femmes iraniennes opprimées par leurs gouvernants parce que tout simplement elles souhaitent disposer de leur vie de leur libre arbitre en portant ou pas le niqab. Je ne vais pas me couper une mèche de cheveux mais simplement rappeler leur slogan : **"FEMMES, VIE, LIBERTÉ".**

Très chaleureusement,
Jean-Marie Royer

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Les traditionnels vœux de la municipalité sont programmés le jeudi 5 janvier 2023, à la salle polyvalente Thomas Pesquet.
Toute la population y est cordialement invitée et l'équipe municipale vous y accueillera dès 18h30. Nous vous attendons nombreux !

CONTACTS :

Tél : 02 35 32 02 07
Site : www.henouville.fr
Mel : mairie.henouville@orange.fr

Les horaires d'ouverture
de la mairie au public sont :
lundi de 15H30 à 18H45
mercredi de 9H30 à 11H30
vendredi de 15H30 à 17H45

PERMANENCES :

Monsieur le Maire et ses adjoints sont à votre disposition sur rendez-vous.

Permanence de Monsieur Gérard LESEUL, Député de la 5ème circonscription de Seine-Maritime
6 avenue Victo Hugo
76360 Barentin
permanence@gerard-leseul.fr -
Tél. 06 73 20 85 42

Permanence de Madame Pierrette CANU et Christophe Bouillon, Conseillers Départementaux
Tél. 06 11 57 76 15

Monsieur Pascal MARTIN Sénateur de la Seine-Maritime
p.martin@senat.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT RÈGLEMENTATION DES "BRUITS DE VOISINAGES" SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'HÉNOUVILLE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE HÉNOUVILLE,

Vu Je Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2212-2, L.2214-3 et L.2215-3 ;

Vu Je Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.1311-1, L.1311-2, L.1312-1, L.1312-2, L.1421-4, L.1431-2, R.1434-30 à R.1434-37, R.1337-6 à R.13374-10-2 ;

Vu Je Code de l'Environnement et notamment ses articles L.571-18 et R.571-91 à R.571-93 ;

Vu Je Code Pénal ;

Vu la Loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre Je bruit et en particulier ses articles 9, 10, 11, 21, 23 et 27 ;

Vu le Décret 95-408 du 18 avril 1995 pris pour l'application de l'article 1 du Code de la Santé Publique et relatif aux règles propres à préserver la santé de l'homme contre les bruits de voisinage ;

Vu Je décret 95-409 du 18 avril 1995 relatifs aux agents de l'Etat et des communes commissionnées et assermentées pour procéder à la recherche et à la constatation des infractions aux dispositions relatives à la lutte contre Je bruit ;

Vu l'arrêté Préfectoral DSP/ARS n°2014/101 modifié en date du 8 octobre 2014 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage dans Je département de la Seine-Maritime ;

Vu le règlement sanitaire départemental ;

Considérant la nécessité de maintenir la tranquillité publique sur l'ensemble du territoire de la commune ;

ARRETE

Article 1 : Les dispositions du présent arrêté visent tous bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, son intensité ou sa répétition, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, interdit de jour comme de nuit.

Cet arrêté concerne tous les bruits dits « de voisinage » et notamment les bruits liés au comportement d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Article 2 : Les **activités bruyantes**, réalisées par des particuliers telle que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon, débrousailleuses, motoculteurs, tronçonneuses, scarificateurs, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, pelleteuses, rogneuses, compresseurs à air ou à haute pression, **etc., ne sont autorisées, sauf intervention urgente**, à l'extérieur comme à l'intérieur des bâtiments **que pendant les périodes suivantes**:

> Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 20h00

> Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

> Le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00

Lorsqu'une entreprise effectue l'entretien d'un jardin pour le compte d'un particulier, les périodes indiquées ci-avant s'imposent à l'entreprise.

Rappel : Les 2 roues de type booster, moto etc., doivent être équipés de silencieux efficaces et réglementaires.

Article 3 : Toute personne qui dans le cadre de son activité professionnelle ; services techniques des collectivités (mairie, métropole, conseil départemental ou leur sous-traitants), artisans, commerçants, etc., utilise ces mêmes outils doit interrompre les travaux entre 20 heures et 07h45 du lundi au samedi ainsi que toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente nécessaire au maintien de la sécurité des personnes et des biens. De même, en dehors de la classification précitée « d'intervention urgente nécessaire au maintien de la sécurité des personnes et des biens », toutes les précautions doivent être prises pour éviter la gêne des voisins, riverains, etc., notamment par le choix de créneaux horaires adaptés (déjeuner, etc.).

Pour les activités agricoles, la notion d'urgence précitée recouvre notamment dès le lever du jour les soins aux animaux, les travaux de semi, les travaux de récolte, la protection et traitements des plantes (gel, grêle, etc.) ainsi que les opérations de conservation des récoltes (ventilation, refroidissement ou séchage des grains, etc.).

Article 4 : L'utilisation des appareils d'effarouchement acoustique pour la protection des cultures agricoles ou arboricoles doit s'effectuer dans les conditions suivantes :

> Le fonctionnement des appareils doit être suspendu du coucher du soleil au lever du jour ;

> Conformément à la recommandation de

l'institut national de recherche agronomique (INRA), le nombre de détonation ne pourra excéder un maximum de quatre par heure ;

> Une distante de 50 mètres au voisinage des routes départementales, voies communales, chemins ruraux et forestiers doit être respectée ;

> Une implantation ne peut se faire à moins de 200 mètres d'une habitation ou d'un local régulièrement occupé par un tiers. Ces appareils sont positionnés dans la direction la moins habitée et si possible dans le sens opposé aux vents dominants ;

> Une distance de 100 mètres entre chaque effaroucher doit être respectée.

Article 5 : Les propriétaires d'animaux ou les personnes en ayant la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et en particulier de faire en sorte que ces animaux ne soient pas sources de nuisances sonores et ceci de jour comme de nuit (article R 1334-31 du code de la santé publique).

En particulier les propriétaires de chiens ou les personnes en ayant la garde, y compris en chenil, doivent éviter que ceux-ci n'aboient pas de façon répétée et/ou intempestives ; les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptée en conséquence.

Article 6 : Sont interdits sur la voie publique, dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les lieux extérieurs privés (terrasses, cours, jardins des particuliers), les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif et répétitif et notamment ceux susceptibles de provenir de :

> De l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore tels que microphones, postes de récepteur radio, magnétophones, électrophones, etc., hauts parleurs y compris ceux montés sur des véhicules, à l'exception de ceux installés de manière temporaire après autorisation du maire ;

> Des réparations ou réglages de moteurs, à l'exception des réparations de courtes durées permettant la remise en état d'un véhicule immobilisé, par une avarie fortuite ;

> Des véhicules deux-roues ou plus, munis d'un échappement modifié ;

> Des véhicules en arrêt prolongé ou en stationnement, moteur tournant ou groupe frigorifique embarqué en fonctionnement ;

> De l'utilisation de pétards ou pièces d'artifices et de tous engins, objets, dispositifs, jouets bruyants, etc.

Article 7 : La loi du 29 janvier 2021 protège le patrimoine sensoriel des campagnes françaises. Ainsi, les chants, les cris, les appels, les gémissements, etc. des animaux sont des bruits considérés « normaux » de voisinage à la campagne. Cependant ils ne doivent pas devenir anormaux, c'est-à-dire répétitifs, intenses voire sans répit, de jour comme de nuit (sauf situation à caractère exceptionnel et ponctuel comme la période des chaleurs des animaux (type bovins) et la période de sevrage d'un animal femelle et de son petit).

A ce titre, conformément à l'article 1385 du code civil, les propriétaires ou détenteurs d'animaux sont responsables si le bruit qu'ils causent devient un trouble anormal de voisinage.

Article 8 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueurs et notamment :

Les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 3ème classe (article R.623-2 du code pénal). Les personnes coupables des contraventions prévues au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction.

De même, est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 3ème classe le fait d'être à l'origine d'un bruit particulier de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme (article R. 1334-31 du code de la santé publique).

Les contraventions auxquels s'exposent les contrevenants :

> Une contravention de 3ème classe est définie par une amende forfaitaire de 68€, pouvant être minorée à 45€ (paiement dans les 3 jours) ou majorée à 180€ (à défaut de paiement dans les 30 jours). L'amende peut atteindre 450€.

> Une contravention de 5ème classe est définie par une amende maximale allant jusqu'à 1500€ et 3000€ en cas de récidive dans un délai d'un an.

Article 8 : Le commandant de la Gendarmerie, Madame la secrétaire générale, Messieurs les agents titulaires des services techniques municipaux, les élus municipaux ayant délégation du Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime, Préfet de la Normandie.

Fait à Hénouville, le 22 juillet 2022

Le présent acte sera exécutoire après sa transmission au représentant de l'État (préfet).

2023 SERA L'ANNÉE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION DES COMMUNES DE MOINS DE 10.000 HABITANTS

Nous allons réaliser le recensement des habitants de notre commune en ce début d'année 2023, du 19 janvier au 18 février. De la qualité de cette opération découlent le calcul de la population, ainsi que des résultats statistiques concernant la caractéristique des habitants et des logements qui seront diffusés au mois de juin 2023.

Depuis votre dernier recensement, réalisé en 2017, le nombre de logements a augmenté mais surtout les modalités de recensement ont évolué, notamment par un retour dématérialisé par internet. La réponse au questionnaire papier sera limitée aux personnes qui ne peuvent pas utiliser la collecte électronique.

La Secrétaire Générale, coordinatrice communale du recensement 2023 rappelle :

- Que le recensement est obligatoire et que nul ne peut s'y soustraire,

- Qu'il est interdit de communiquer des informations fausses,

- Que les données recueillies sont confidentielles et les statistiques produites anonymes,

- Que les personnes ayant accès aux questionnaires sont soumises au secret professionnel (si votre nom et votre adresse sont recueillis, c'est uniquement pour s'assurer que vous n'avez pas été comptabilisés plusieurs fois).

- Que les agents recenseurs seront détenteurs d'une carte signée par Monsieur le Maire, comportant leur identité et leur photographie.

Chaque foyer d'Hénouville, recevra un courrier avant le passage de l'agent recenseur afin de rappeler les étapes de ce dispositif et garantir un recensement fiable et citoyen.

ÉVOLUTION DE L'ÉQUIPE DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Grégory CANTREL, responsable des services techniques, a fait valoir ses droits à mutation le 1er septembre dernier.
Arrivé en 2013 à la commune, en provenance de Préaux, il a dirigé les services techniques pendant 9 années.
Il a quitté la commune à cette date pour rejoindre la commune du Houlme, ou il exercera des missions similaires auprès d'une équipe plus importante. Nous lui souhaitons bon vent et surtout une bonne intégration dans sa nouvelle collectivité.
Ce départ entraine une réorganisation du service : Monsieur Laurent Perouelle a été promu chef des services techniques et un nouvel agent a été recruté.
Les services techniques profitent de cette information pour rassurer les Hénouvillais sur l'une de leur mission : en dehors du cimetière et de l'église, l'ensemble des massifs et décorations florales de la commune sont approvisionnés et arrosés en eau de pluie.
En effet, la commune s'est dotée il y a plusieurs années d'une cuve de récupération des eaux de pluie de plusieurs milliers de litres, et ce dans un souci d'économie et de respect de l'environnement.

UNE COMMUNE QUI VIT EST UNE COMMUNE QUI INVESTIT

Comme vous avez pu le constater, la commune d'Hénouville investit dans de nouveaux projets et entretient son patrimoine.

A cet effet, il est utile de rappeler que ces projets ne sont pas à la charge seule de la collectivité, puisque des recherches de financements sont réalisés et bien souvent obtenus.

Ainsi, comme vous pouvez le lire sur le tableau ci-dessous, les investissements 2021-2022 ont été subventionnés dans leur totalité à près de 50%.

De même, lors des intempéries de juin 2021, nous avons eu à déplorer des infiltrations et dégâts dans notre salle polyvalente.

2021	montant du projet TTC	demande de subvention	total subventions	reste à charge Commune	% subventionné
Demande France Relance salle informatique	15212,8	10.525	9.202	6010	67%
Ateliers municipaux réfection partie ancienne	27228,99	15560	7399	19829,99	28%
Eglise	32.357,19	17.699,80	11.504,58	20.852,61	36%
accès PMR école	9500,64	2375,16	2375	7125,64	25%
chauffage école	28140		17340	20940	45%
audit énergétique	10140				
2022					
City stade	115.368,00	81.719,00	81.718,60	33.649,40	71%
Cimetière	20.764,60	8.656,00	4501	16263,5	22%
Tracteur tondeuse	25.080,00	9.999,00	en cours de traitement		
Détecteur CO2	1993,19	1400	1400	593,19 €	71,30%
TOTAL	285785,41	147.934	135.440	125264,33	45,66%

Le suivi des dossiers de sinistre par le secrétariat a permis d'obtenir un dédommagement pour la salle Hector Malot.

Nous avions également constaté, des malfaçons dans la toiture de la salle Thomas Pesquet datant de sa réalisation. Là encore, un suivi du dossier a permis de faire réparer la toiture. Ce sinistre a été pris en charge intégralement par la garantie décennale du constructeur.

ÉVOLUTION DE L'ÉQUIPE DES SERVICES TECHNIQUES

C'est au début du mois d'octobre qu'un nouvel agent a été recruté. Victor Bourgais, âgé d'une trentaine d'années est expérimenté en jardins et espaces verts puisqu'il a été jardinier au jardin des plantes de la ville de Rouen. Amoureux de la nature, motivé et courageux, nous lui souhaitons la bienvenue au sein de la commune.

CÉRÉMONIE DES MÉDAILLES DU TRAVAIL

C'est le 29 avril dernier qu'eut lieu la cérémonie des médaillés du travail de l'année 2021. Il s'agissait de : Anne-Sophie Lelièvre, Catherine Peixoto, Eric André, Julio Da Silva Pais, Jean-Pierre Delestre, Sylvain Hamel, Maurice Larchevêque, Grégory Pailot, Jacques Parain et Dominique Viger. C'est dans ce contexte que monsieur Jean-Paul Thomas, premier adjoint au Maire, a remis une médaille d'honneur du travail aux personnes présentes. Chacun a reçu un diplôme rappelant les services pour lesquels ils ont reçu une distinction. Sous un soleil radieux, les récompensés sont repartis ensuite avec un beau panier garni.

HÉNOUVILLE A TESTÉ SON PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.) :

Le jeudi 3 mars, en matinée, sous la direction de la Préfecture s'est tenu un exercice portant sur l'activation pour chaque commune de son « Plan communal de sauvegarde » dénommé P.C.S.

Jean-Marie Royer, Maire d'Hénouville, rappelle que : « (...) *le Plan communal de sauvegarde est un outil opérationnel à la disposition du Maire pour l'exercice de son pouvoir de police si une crise majeure survient ; qu'elle soit industrielle (déclenchement du Plan Particulier d'Intervention de la zone de Rouen auquel est soumis Hénouville), accidentelle (ex. Transport de Matières Dangereuses, etc.) ou naturelle (tempête, inondation, etc.) (...)* »

Le P.C.S. est donc un outil à la disposition du Maire pour la protection de la population, il participe à la protection des populations en organisant les obligations de sauvegarde du Maire vis-à-vis de ses administrés. Les différents services de secours exercent leurs activités sous la responsabilité du

Directeur des opérations de secours « D.O.S. » (Maire ou Préfet).

Le P.C.S. permet à chaque Maire de se préparer préalablement en se formant et en se dotant d'un mode d'organisation partagé et connu dont :

1. L'analyse du risque : connaître les aléas, identifier les secteurs et les enjeux menacés (établissements sensibles, infrastructures : réseau d'eau potable, pont, route...).

2. Les actions d'information préventive des populations permettant aux citoyens d'adopter le bon comportement en cas d'événement, en s'appuyant notamment sur les documents existants tel le **Document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM)** qui a été distribué dans tous les foyers de la commune et ... « *qui est remis à chaque nouvelle famille qui vient élire domicile à Hénouville* », précise Jean-Marie ROYER.

3. L'organisation de l'alerte (réception, traitement, diffusion) et de l'information des populations, actes réflexes indispensables dans la phase d'urgence d'un événement de sécurité civile.

4. La protection des populations (hébergement collectif, etc.).

Ainsi, ce jeudi 3 mars, l'exercice qui portait sur un accident technologique était réalisé en concomitance entre l'activation du PCS et celle du PPMS ou « Plan Particulier de Mise en Sûreté », lequel, lui, est un dispositif règlementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne face à un risque majeur, adapté à la situation précise de chaque école et de chaque établissement, il doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale (voir PLU).

Monsieur le Maire précise la nécessité de participer à cet exercice organisé par le Préfet de la Seine-Maritime et plus particulièrement par le Service Interministériel Régional des Affaires Civiles de Défense et de Protection Civile (SIRACED-PC) : « *(...) en effet, notre participation avec les Adjoints mais aussi avec des agents municipaux (secrétariat, technique et école), le corps enseignant et les AESH de l'école d'Hénouville, a permis de nous rendre compte que notre plan communal de sauvegarde était adapté, performant mais aussi perfectible sur certains points (...) nous allons donc l'améliorer et le tester de nouveau (...)* ».

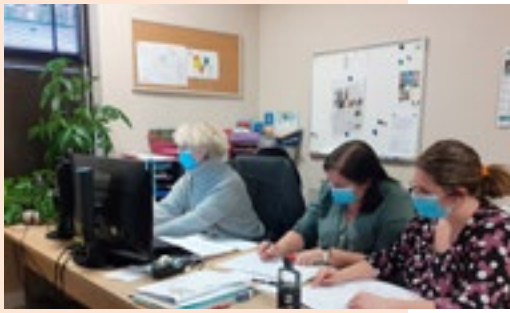

La commune tient à saluer le travail remarquable et sans relâche que fournissent la Secrétaire Générale Sandrine Mouchel, ainsi que les deux secrétaires de mairie, Maryline Cottard (présente dans notre village depuis plus de 25 ans !) et Livia Torquet. Toutes trois permettent à notre collectivité de fonctionner correctement et nous leur en sommes très reconnaissants.

Vous envisagez d'agrandir votre maison, de la rénover, de construire un garage, d'implanter un abri de jardin, etc.
Quel est le document à renseigner : permis de construire ou déclaration préalable ? :

Certains travaux exigent une demande de permis de construire (PC), d'autres une déclaration préalable de travaux (DP) et d'autres en sont dispensés. Quelle est la différence ? Dans les deux cas, ces documents administratifs permettent de vérifier qu'un projet de construction est conforme aux règles d'urbanisme fixées notamment en ce qui concerne Hénouville dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), consultable sur le site de la Métropole Rouen Normandie puisque **le service qui instruit tous les dossiers PC comme DP dépend de la Métropole.**

Chaque autorisation correspond à des cas de figures précis, en fonction des règles énoncées par le code de l'urbanisme et le PLUI. Ainsi, la différence entre la déclaration préalable et le permis de construire se fonde avant tout sur la surface à construire. Une déclaration préalable de travaux est une autorisation d'urbanisme exigée pour des travaux non soumis a permis de construire.

QUELLES SONT LES DÉMARCHES POUR LES CLÔTURES ?

Une clôture ou enceinte est constituée de tous les éléments qui ferment l'accès d'un terrain : mur, haie, grillage, palissade, portail, barrière, etc.

Ainsi, une clôture peut être constituée d'une haie végétale, de grillage, de parois ajourées, de tout autre élément permettant de fermer un terrain ou d'une combinaison de plusieurs éléments.

VOUS AVEZ UN PROJET D'IMPLANTATION OU DE MODIFICATION D'UNE CLÔTURE.

Vous vous interrogez alors sur l'obligation ou pas de déposer une Déclaration Préalable (DP) de travaux en mairie. OUI, une DP est **obligatoire pour toute implantation d'une clôture et/ou modification sur une clôture**, en limite sur voie ouverte à la circulation comme en limite séparative avec vos voisins, qu'elle soit visible ou non.

En effet, l'aménagement d'une clôture représente un enjeu réel ; cadre de vie, paysage, patrimoine, biodiversité, écoulement des eaux, durabilité, etc. C'est pourquoi cet aménagement est règlementé par le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). De plus, un projet dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, aux abords d'un monument historique ou à proximité d'un site inscrit, classé ou en instance de classement, nécessite l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Il vous est donc vivement conseillé de **ne pas signer de devis et de ne pas acheter de matériaux avant la validation de votre DP par le service instructeur de la Métropole Rouen Normandie.**

Comment choisir sa clôture ?

Une clôture se compose en fonction de son contexte. Il faut donc regarder à quoi ressemble la majorité des clôtures dans votre rue car elle contribue à son ambiance. Les caractéristiques de la clôture (forme, hauteur, matériaux, teintes) doivent répondre à son environnement : urbain ou rural.

POUR UNE CLÔTURE EXISTANTE :

• Si votre clôture actuelle témoigne d'une époque particulière et contribue à l'ambiance du quartier, il conviendra de la valoriser en l'adaptant plutôt que de la remplacer complètement.

• Si toute votre rue présente des haies végétales, seule la clôture végétale sera possible avec une adaptation éventuelle pour l'intégration du portail et du portillon.

EN CAS DE NOUVELLE CLÔTURE

Il existe différentes formes possibles. Certaines peuvent cependant ne pas être autorisées dans votre situation :

-La clôture végétale, en végétaux d'essences locales, est toujours à privilégier. La haie peut être doublée d'un grillage simple. En limite séparative avec vos voisins, c'est le seul type de clôture autorisé avec éventuellement, l'ajout de pare-vues en matériaux naturels pour casser un vis-à-vis ponctuel (sur 5m de long). Les soubassements béton sont généralement interdits.

-La clôture pleine, si elle est constituée uniquement avec des matériaux considérés très qualitatifs : bois, brique, pierre, fer forgé, etc., est parfois possible en limite sur voie ouverte à la circulation.

-La clôture à claire-voie/clôture mixte, est parfois possible en limite sur voie ouverte à la circulation. Elle est exigée lorsque le matériau choisi n'est pas suffisamment qualitatif : maçonnerie enduite, PVC, composite, aluminium, etc. Le claire-voie doit alors être composé de 25% de vide au minimum, y compris sur les portails et portillons.

Des ouvertures pour l'écoulement naturel des eaux de ruissellement et la libre circulation de la petite faune sont systématiquement demandées en pied de clôture (non nécessaire pour la haie végétale).

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE CLÔTURE et afin de mieux comprendre les enjeux, notamment par rapport au PLUI, vous pouvez être conseillé par le C.A.U.E.76 **(Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).**

Ainsi, les particuliers peuvent rencontrer un architecte-conseiller soit :

-À Petit Quevilly : C.A.U.E.76 - 27 Rue François Mitterrand 76140 Petit Quevilly : tous les vendredis matin. Prise de rendez-vous au **02.35.72.94.50**

- À la Métropole Rouen Normandie : Rue de Le Nostre 76000 Rouen : le 2ème et le 4ème jeudi après-midi de chaque mois. Prise de rendez-vous au **02.35.52.83.50**

Pour les personnes ne pouvant se déplacer, les rendez-vous peuvent se faire en « visio ».

Pour plus d'infos sur les permanences proposées : **https://www.caue76.fr/conseils-aux-particuliers**

DÉLAIS D'INSTRUCTION ET DE RECOURS POSSIBLES LIÉS À LA DÉCLARATION PRÉALABLE :

> Hors zone ABF : 1 mois d'instruction + 2 mois de recours des tiers (débute à l'affichage de l'autorisation) ;

> En zone ABF : 2 mois d'instruction + 2 mois de recours des tiers (débute à l'affichage de l'autorisation).

RAPPEL : Le permis de construire, d'aménager, de démolir ou la déclaration préalable de travaux ont une durée de validité de 3 ans. L'autorisation est périmée si vous n'avez pas commencé les travaux dans les 3 ans ou si, passé ce délai, vous les interrompez pendant plus d'1 an.

MEUBLÉS DE TOURISME : RÉGLEMENTATION ET RAPPEL DES DÉMARCHES

L'activité de location de meublés de tourisme est réglementée. Ainsi, les propriétaires de locations saisonnières, meublés et chambres d'hôtes, classés ou non, sont dans l'obligation de déclarer leur activité auprès de la mairie dont ils dépendent. Sauf si le logement constitue la résidence principale du loueur, louée moins de 4 mois par an, soit 120 jours (par exemple, échange de maison).

A ce titre, les loueurs sont invités à déposer en mairie leur activité de location de meublés de tourisme au moyen du Cerfa N°14004*04 téléchargeable via Internet.

Il vous est également rappelé que la Métropole Rouen Normandie a instauré la taxe de séjour « au réel » sur l'ensemble de son territoire.

Pour tout autre renseignement vous pouvez soit télécharger le « Guide Pratique de la réglementation des meublés de tourisme » , soit vous rapprocher de la Municipalité aux horaires d'ouvertures des permanences.

LA PARCELLE DESTINÉE À L'AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE PREND FORME

Comme vous le savez cette parcelle destinée à l'agrandissement nécessaire du cimetière, d'une surface de 1.500m2 a fait l'objet d'une acquisition « par échange » avec l'Office National des Forêts (ONF) avec une parcelle appartenant à la commune et proche de la forêt. Cette parcelle cédée à l'ONF, d'une surface de 4.500m2 va faire l'objet d'une plantation d'arbres par l'ONF qui s'inscrit dans la planification de la gestion forestière.

Après que les agents municipaux ont procédé au débroussaillement, des entreprises au dessouchage et apport de terre (provenant notamment des travaux du City Stade), Philippe Coquerel, Conseiller municipal en charge du cimetière a accompli avec l'aide de Carlos (également Conseiller municipal, voir article jachère fleurie page 17) le travail nécessaire d'égalisation du terrain. Merci à eux de leur engagement !

Après avoir reçu un avis favorable avec prescriptions du service instructeur (Métropole Rouen Normandie) sur la déclaration préalable de travaux déposée par la mairie, s'en est suivie la pose de la clôture.

Nous allons maintenant travailler sur l'aménagement de cette parcelle avec l'objectif de rendre notre cimetière le plus agréable et paisible possible.

LE RELAIS DES ARTS PROCHE DE L'UKRAINE

Le 23 avril dernier, le Relais des Arts organisait la projection de 4 films sur l'Ukraine de Nadine et Jacques Damien. Cette projection a généré une centaine de visiteurs. Les diffusions, étalées sur la journée, ont accueilli chacune un public très réceptif aux sujets traités. Les échanges nombreux furent productifs et parfois empreints de vives émotions. Les deux jeunes Ukrainiennes présentes, Tatiana et sa fille Marina, hébergées non loin d'ici, furent très touchées par tant de démonstration d'intérêt.

Nadine Damien, ancienne professeure de russe, s'est fait l'interprète pour l'occasion : « Quelle chance et quelle coïncidence de détenir nos films sur le sujet ! Avec Kapitoline Chevtchenko s'est nouée une véritable amitié au fil de nos voyages, cela a renforcé nos liens depuis toutes ces années. Ce fut un beau moment en suspension. Le public averti a ressenti la ruralité ukrainienne et l'authenticité. Même le Président de l'association des amis du Manoir de Villers à Saint-Pierre-de-Manneville, ingénieur à la retraite qui a vécu en Ukraine plusieurs années, nous a fait cette remarque. »

Le bilan de cette initiative est plus que positif. Les recettes, élevées à 1000 euros, ont permis de verser 700 euros à la Croix Rouge et 300 euros à Kapitoline Chevtchenko sans qui ces films n'auraient pu voir le jour.

SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE

Vous avez été formidables ! Grâce aux permanences organisées par les membres du CCAS, du Conseil Municipal et de la Secrétaire Générale Sandrine Mouchel, la commune a récolté de très nombreux dons au profit du peuple ukrainien et le camion communal fut bien chargé !

Ainsi, le 14 mars dernier, nous avons transporté tous ces dons dans les locaux de la protection civile, antenne de Malaunay. Ces collectes ont eu un grand succès auprès de la population de Seine-Maritime, la protection civile doit maintenant trier, emballer et conditionner ces dons avant envois.

La protection civile de la Seine-Maritime fait partir chaque semaine un convoi constitué de 13 camions (semi-remorque), qui part du Havre vers la Pologne via Strasbourg. Nous vous remercions très sincèrement de votre mobilisation.

Solidairement !

DES PHOTOGRAPHIES D'ART AU PROFIT DE L'UKRAINE

Avec la précieuse complicité de Pascal Chabardin, la Municipalité a organisé en amont du festival du livre et de la BD du mois de mars dernier, une exposition-vente de photographies d'art reprenant le thème de l'événement : « De l'arbre à l'histoire ».

Ainsi, durant une semaine, ces photographies furent visibles dans la salle du conseil de la mairie et achetées au profit du peuple ukrainien. En effet, c'est plus de 1000 euros qui ont été récoltés et reversés à la Croix Rouge.

RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS, APPEL AUX DONS

La « Grande Guerre » de 14/18 a entraîné de lourds sacrifices en vies humaines. Hénouville n'a pas été épargnée, puisque 18 soldats, âgés de 17, 18, 21, 25... 42 ans sont tombés au combat « Morts pour la France ». Pour commémorer cet évènement, des monuments aux morts de la Grande Guerre ont été érigés dans la quasi-totalité des communes.

Ainsi, il y a cent ans, inauguré en août 1922, le monument aux morts d'Hénouville a été érigé par souscription (collecte de dons). Depuis, il n'a fait l'objet d'aucune restauration significative. Après le passage de plusieurs spécialistes (tailleurs de pierres des monuments historiques), il est fait constat qu'il présente des dégradations importantes dues à l'érosion du temps.

Aussi, afin d'éviter toute aggravation, par délibération du 9 juin dernier, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à une restauration du monument aux morts et du petit calvaire situé à sa proximité. Ces restaurations seront notamment constituées d'un traitement biocide pour élimination des microorganismes, nettoyage de la pierre, purge des anciens ragréages, rejointement des joints dégradés, remise en couleur des lettrages (en ajoutant l'âge de chaque soldat) et si nécessaire greffes de pierres sur les espaces fortement dégradés.

Monsieur le Maire rappelle que *« (...) Le coût total de ces restaurations est estimé, avec l'étude et les travaux proprement dits, à un peu plus de 14 000 €. Bien sûr, des demandes de subventions vont être faites auprès des ministères, régions, départements, métropole, mais nous souhaitons également la participation la plus large possible du plus grand nombre à la souscription de 1922 que nous relançons (...) ».*

En effet, afin de conserver l'esprit de la souscription initié en 1922 par nos aïeux, le Conseil municipal a décidé de faire appel au Mécénat Populaire et d'Entreprise. Pour ce faire, un partenariat de mise en œuvre sera effectué avec la **Fondation du Patrimoine** (acteur du développement local et durable) qui a pour vocation de promouvoir la sauvegarde du patrimoine. La fondation a également une connaissance de ce type de financement, du contexte des collectivités territoriales et également des enjeux patrimoniaux que sous-tend ce type d'opération.

Pour information, tout don dans le cadre de cette souscription sera déductible à 66% des impôts. Ainsi, un don de 25 € permet une déduction d'impôt de 16,50€ et un don de 100 € permet une déduction de 66 €, etc.

Dès que les conditions de mise en œuvre de l'appel aux dons seront connues, nous reviendrons vers vous pour vous en informer.

D'avance, nous vous remercions de votre participation même modeste.

DÉPART À LA RETRAITE DE CATHERINE LANGLOIS
L'HEURE DE LA RETRAITE A SONNÉ APRÈS 24 ANS AUPRÈS DES ÉCOLIERS

Le 8 juillet dernier, le maire Jean-Marie Royer et les membres du Conseil Municipal ont organisé à la salle Hector Malot une réception en l'honneur du départ à la retraite de Catherine LANGLOIS, laquelle pendant 24 années a fait fonction d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) au sein de l'école d'Hénouville.

Le Maire, prenant la parole pour retracer sa carrière, a vanté les qualités de cette collaboratrice qui, durant 24 ans, a assisté les enseignants avec sérieux, passion et professionnalisme contribuant à l'éducation de près de 500 enfants : *« Catherine, pendant ces 24 années, tu as servi l'école avec enthousiasme et efficacité ; tu as servi les enfants avec plaisir et affection. Et servir l'École et les enfants, c'est servir les usagers que sont les parents et tu l'as fait avec brio. Cet engagement ne s'apprend pas forcément en formation mais on l'a en soi et tu l'as dans tes gènes. Merci pour ton engagement ».*

Collègues, élus et anciens élus (dont M. Daniel Leroy, ancien Maire qui a recruté Catherine), enseignants, parents d'élèves, anciens élèves et famille étaient présents pour lui manifester toute leur reconnaissance, leur affection et la remercier de sa disponibilité, de son dévouement, d'avoir été à l'écoute, d'avoir su tisser des liens de confiance entre tous.

Une nouvelle vie se présente à elle. Tous la lui souhaitent heureuse et remplie de temps libre, occupée de ses loisirs préférés (jardin, randonnée, vélo, etc.) et surtout de ses petits-enfants. Elle projette aussi d' organiser un voyage dans un pays qu'elle affectionne particulièrement, le Portugal !

Un pot de l'amitié a conclu cette sympathique cérémonie.

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 8 MAI 1945

La traditionnelle cérémonie commémorative s'est déroulée en présence de beaucoup de personnes. Ainsi étaient présents des anciens maires, anciens élus, présidents d'associations, parents d'élèves et professeurs des écoles qui accompagnaient leurs enfants de la classe de CM et/ou du conseil municipal des jeunes (CMJ), les anciens combattants, des Hénouvillais...

Après lecture du message officiel de la ministre chargée de la mémoire et des anciens combattants, Monsieur le Maire a prononcé quelques mots sur la guerre en Ukraine : *« Ce 8 mai prend une signification particulière... Nous pensions impensable, improbable et certainement impossible une guerre en Europe, j'ai une pensée pour ces populations déplacées, ces villes détruites, ce drame de perdre un proche, un être aimé, un parent, un frère, une sœur, un enfant (...) Rappelons-nous que la paix en Europe s'est construite grâce à l'unité, à l'écoute et au respect des peuples dans leur diversité (...). Alors, espérons que la raison et la paix l'emportent sur les atrocités de la guerre ».*

Par ailleurs, l'appel « des enfants d'Hénouville morts pour la France » (nom des soldats inscrits sur le monument aux morts) a été faite par M. le maire, le président des anciens combattants (Jean Vaudandaine) et le maire du CMJ (Ewen Gilles). A chaque nom, Ewen a annoncé l'âge du soldat tombé entre 1914 et 1918 pour notre liberté (le plus jeune 17 ans, le plus âgé 42 ans). De l'avis de la grande majorité des personnes présentes, cette initiative a été appréciée. « Cela nous donne une image vis-à-vis d'une personne de notre entourage ».

FESTIVAL DU LIVRE & DE LA BD

« Pour une première édition, c'est un joli succès » (Courrier Cauchois du 25 mars 2022).

C'est sous un ciel radieux que notre village a accueilli le 20 mars dernier son premier festival du livre & de la BD. Avec 350 entrées enregistrées, les organisateurs bibliothécaires bénévoles et le Relais des Arts, coordonnés par Hélène Leseigneur, initiatrice du projet, furent enchantés de voir ces visiteurs normands repartir les bras chargés de livres.

Petite visite guidée :

Attirés par un décor ludique et coloré, les jeunes enfants se sont installés au coin Bibliothèque Ephémère. Captivés par la lectrice, ils ont écouté avec leurs parents de belles histoires.

Plus loin, on présenta un atelier sur les différentes essences du bois ; très instructif !

En continuant dans la salle, les auteurs normands, placés au centre, s'activaient à répondre aux questions des familles curieuses, qui repartirent avec des achats dédicacés.

Une petite faim ? Les membres du Relais des Arts étaient aux commandes du Café des Arts, dont les multiples gâteaux "faits maison" ornaient le comptoir. Aux murs, on pouvait admirer des travaux et décors en papier, confectionnés par l'association et par l'école Jean Ferrat.

Tout à côté, se tenait un atelier de calligraphie. La talentueuse bénévole réalisa sous les yeux ébahis des visiteurs des marque-pages personnalisés.

Au fond sur la gauche, espace un peu camouflé créant une atmosphère plus intime, les bibliothécaires, avec la complicité de musiciens et comédiens, avaient préparé des lectures choisies d'auteurs sur le thème du festival. Un conte musical à quatre clarinettes fut clamé avec brio par deux étudiantes comédiennes. Plus tard, ce fut au tour du L.E.T (Laboratoire d'Exploration Théâtrale) de présenter ses textes sélectionnés en musique, puis un poème de Verlaine fut chanté sous la forme d'envolées lyriques.

Lors de son inauguration, Monsieur le Maire, Jean-Marie Royer, accompagné de son adjointe à la culture, Hélène Leseigneur, prit la parole pour remercier les nombreux élus qui s'étaient déplacés.

La municipalité tient à remercier tous les acteurs de cette manifestation qui s'est voulue familiale et sympathique avant tout : les auteurs, mais aussi les différents partenaires : l'association culturelle le Relais des Arts, l'école Jean Ferrat, le Concours International de clarinette Jacques Lancelot, le Conservatoire de musique de Rouen, le L.E.T, la ville de Duclair, la librairie l'Armitière.

Elle tient également à remercier tout particulièrement son équipe dynamique de bénévoles bibliothécaires, sans qui l'événement n'aurait pu se faire, ainsi que les bénévoles extérieurs hénouvillais, attentifs au bon fonctionnement du festival.

Enfin, une exposition/vente de photographies d'art eut lieu une semaine avant la manifestation ainsi que l'intervention d'une auteure jeunesse au sein de l'école primaire.

En plus des ventes générées par les marque-pages personnalisés, c'est plus de 1000 euros qui ont été récoltés ! Ces bénéfices seront reversés en intégralité à une association d'aide à l'Ukraine très prochainement.

Un grand MERCI à Monique et Pascal Chabardin pour avoir réalisé film et photos souvenirs de grande qualité de cette journée culturelle qui a fait rayonner le village sur son territoire.

LE CITY-STADE

La commune d'Hénouville dispose rue du stade, d'un espace sportif et ludique où étaient implantés un terrain de football, un terrain de basketball, une table extérieure de ping pong, un boulodrome, un court de tennis et une aire de jeux.

Le conseil municipal d'Hénouville, en sa séance en date du 27 mai 2021 a décidé d'accroître l'offre d'équipements sportifs mis à la disposition des habitants par la création d'un city-stade.

Ce city-stade, installé sur une partie du terrain de football, à proximité des autres installations sportives et ludiques, permet notamment aux professeurs des écoles ainsi qu'aux animateurs du centre de loisirs d'utiliser cet équipement. Sa localisation en facilite grandement son usage au regard des déplacements limités des jeunes enfants.

L'aboutissement de ce projet évoqué depuis plus de 14 années, est une nouvelle étape dans la volonté de dynamiser le village par la pratique libre d'activités sportives.

Dès son ouverture au public (mai), le city-stade a connu une grande affluence avec une plage horaire inadaptée (07h30 / 23h00) au respect de la tranquillité publique. Aussi, bien que la municipalité se réjouisse de voir que les habitants utilisent ses réalisations, il lui a semblé nécessaire d'établir des règles d'accès et d'utilisation du city-stade, afin notamment d'assurer la quiétude et la tranquillité publique du quartier.

Ainsi, une réunion d'échanges avec les utilisateurs, les riverains et la Municipalité a eu lieu le 6 juillet dernier. Il en est ressorti le règlement que vous trouverez ci-joint, pour lequel nous rappelons la nécessité de respecter ses dispositions.

Règlement du CITY STADE

Pour respecter le repos des riverains, toutes les activités sportives doivent cesser à 22h00. Ceci comprend : pétanque, tennis extérieur, ping pong, jardin d'enfants et terrain de foot sur gazon.

OUVERTURE 1

Le city stade est ouvert du lundi au dimanche aux horaires suivants :

OPEN

9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00

PUBLIC 2

L'aire de jeux est ouverte à tous ! Petits et grands partageront cet espace

PRIORITAIRES 3

1) Le groupe scolaire d'Hénouville,
2) Les activités périscolaires (centre de loisirs, Ludisports76, etc...),
3) Les associations d'Hénouville,
4) Les habitants d'Hénouville.

INTERDICTIONS 4

Sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif et répétitif. Notamment les cris, les hurlements, la musique, les gros mots, etc...

Fait à Hénouville, le 8 juillet 2022

M. Jean-Marie ROYER, Maire de Hénouville

Un arrêté municipal confirme les termes de ce règlement, permettant aux élus, forces de l'ordre, et tous citoyens d'en rappeler si besoin son application, voire pour les forces de l'ordre de verbaliser les contrevenants.

Pour mémoire, en 2023, les buts adultes du terrain de football devraient être déposés et un terrain U5 ou U8 devrait être implanté sur l'ancien terrain de football adultes.

Appliquer ces règles de bon voisinage portant sur les horaires d'accès et d'utilisation, mais aussi sur le bruit, etc. s'inscrit dans le « bien vivre ensemble », le respect des autres et de la tranquillité publique, qui n'est autre qu'un acte de civisme et de citoyenneté.

LA CLOCHE DE L'ÉGLISE SONNE DE NOUVEAU

Cela faisait plus de 20 années que la cloche de l'église ne sonnait plus. Après que la précédente mandature a procédé à la réhabilitation du dôme du clocher, nous avons décidé de remettre la cloche en service.

Ainsi, depuis le jeudi 24 février 2022, les travaux de réhabilitation autour de la cloche de notre église sont terminés. La société Biard-Roy a procédé d'une part à l'installation d'un nouveau marteau utilisé pour faire tinter la cloche, et d'autre part remis en fonctionnement les sonneries horaires de la cloche et la programmation de l'angélus à 7 h02 et 19h02.

Cette installation est également prête à sonner lors les entrées et les sorties des offices.

« NOËL SOLIDAIRE ; UN TRUC CHAUD ET UN TRUC BON »

Depuis maintenant deux années, Hénouville participe activement à l'esprit de fraternité, d'entraide de Noël ! Constatez par vous-mêmes : 2020 (97 boîtes), 2021 (110 boîtes).

Alors de nouveau, il vous est proposé de participer à cette grande chaîne solidaire de l'opération ***"boîtes de Noël"*** destinée à apporter un peu de réconfort aux personnes en difficulté, sans toit, ni famille.

Le principe est très simple :

1. Prendre une boîte à chaussures (ou autre) ;

2. On met dedans :

- ***« un truc chaud »*** (vêtement), exemples : bonnet, tour de cou, paire de gants, paire de chaussettes, écharpe, cape de pluie, etc.
- ***« un truc bon »*** (un produit (ou plusieurs) alimentaire) : emballé et pas fait maison... vous pouvez y ajouter un peu de chocolat c'est tellement apprécié à cette période.
- ***Un produit d'hygiène***, exemples : shampoing, savon, dentifrice, brosse à dents, gel douche, gel hydroalcoolique, etc.

- ***Un produit de beauté*** : parfum, déodorant, etc.
- ***Un objet plaisir ou loisir*** comme par exemple, un livre, une lampe torche, un chargeur de téléphone nomade, un jeu, un carnet de dessin.
- ***Un p'tit mot*** apportant douceur et réconfort.
- ***Et...*** tout ce que vous voulez », mais pas d'alcool évidemment.

3. Faire un joli **paquet-cadeau**, en **précisant** si le colis est mixte (M), pour homme (H), femme (F) ou enfant (E) ;

Le tour est joué... et nous vous en remercions vivement !

Un défi : essayons de dépasser les 110 boîtes de 2021 !

Où déposer vos boîtes ?

Les boîtes sont à déposer dans le **hall de la mairie** (au pied du sapin) au plus tard le **mardi 20 décembre prochain**, date à laquelle, en fin d'après-midi, nous irons porter ces cadeaux avec notre bienfaitrice Dominique LASNEZ, au relais du Samu Social à Rouen.

SALLE COMBLE POUR LE RÉCITAL DE CLARINETTE

Le 30 avril dernier, un fabuleux récital, donné par Chun-Yen Lai (clarinettiste lauréat 2022 du Concours international de clarinette Jacques Lancelot), et Yun-Yang Lee (pianiste concertiste à la renommée mondiale) s'est joué dans notre petite commune, jusqu'à la tombée de la nuit.

Au programme un répertoire riche et varié, côtoyant Debussy, Béla Kovacs, en passant par Carmen de Bizet revisité : le public fut conquis par tant de démonstration de sensibilité et d'énergie déployées dans l'interprétation des oeuvres !

Cet événement est le résultat de la collaboration entre la Municipalité et Le Concours International de clarinette Jacques Lancelot, porté par Aude Camus.

La Municipalité remercie les agents techniques ainsi que tous les bénévoles qui ont mis tout en oeuvre pour que ce concert ait lieu dans les meilleures conditions.

Elle remercie également vivement Julien Chun-Yen Lai et Yun-Yang Lee pour leur prestation de haute qualité.

Enfin, elle remercie tout particulièrement Aude Camus, pour son engagement musical reconnu auprès de sa commune mais aussi de tout le territoire normand et même au-delà.

« Avec le soutien de la municipalité et particulièrement de Hélène Leseigneur, les habitants de Hénouville ont pu profiter de l'un de ses jeunes virtuoses, lauréat du dernier concours Jacques Lancelot. Dans la salle Thomas Pesquet, bien remplie, Julien Chun Yen Lai, jeune taïwanais, nous a emmenés très haut dans des notes d'une intensité rare. Un grand merci pour ce concert de haute volée »

(Christophe Bouillon, Facebook, 3 mai 2022).

FÊTE DE LA MUSIQUE, PETITS ET GRANDS ONT PARTAGÉ UNE BELLE SOIRÉE

Cette année, la fête de la musique fêtait ses 40 ans ! En effet, lancée en 1982 par l'ancien Ministre de la culture Jack Lang, elle est désormais célébrée chaque 21 juin partout en France mais aussi en Europe, et même dans le monde entier.

La municipalité et l'association Musiques en Boucles ont collaboré pour organiser et fêter les 40 ans de cette fête de la musique en offrant aux Hénouvillais un concert donné par le groupe « Rock Johnny Rock » (Tribute de Johnny), le 25 juin dernier.

De 7 à 77 ans (et même plus !), c'est un public conquis et enthousiaste qui a participé à cette soirée festive, dans une joyeuse ambiance intergénérationnelle, avec des arrangements musicaux de grande qualité, swinguant au rythme des airs de blues, rock et slows ou encore des solos des guitaristes ou de l'harmoniciste.

A l'année prochaine avec d'autres surprises !

FESTIVAL DE CIRQUE SPRING : LES RÉSERVATIONS ONT FAIT LE PLEIN !

Au printemps de cette année, la Municipalité avait mis en place un partenariat avec la Métropole qui proposait un festival des arts circassiens sur tout son territoire. C'est ainsi que le 26 mars dernier nous avons accueilli dans la salle Hector Malot le spectacle pour jeune public COUSUMAIN. Un spectacle empreint de beaucoup d'agilité et de poésie a été donné aux familles qui s'étaient déplacées nombreuses.

BIBLIOTHÈQUE

LES COUPS DE CŒUR DE NADINE DAMIEN

Coup de cœur

Les Ukrainiens, de Sophie Lambroschini
L'actualité a braqué les projecteurs sur l'Ukraine. Les chaînes d'infos nous informent régulièrement sur le déroulement du conflit militaire. Mais l'Ukraine, c'est un peuple, raison pour laquelle l'ouvrage porte un sous-titre très parlant : « Lignes de vie d'un peuple ». En effet, parmi les nombreux thèmes abordés on peut citer : la question linguistique, la dénucléarisation de 1994, le conflit des églises, les oligarques, les femmes, le secteur agro-alimentaire, l'art contemporain, les Tatares..., une mine d'informations que la bibliothèque se devait d'apporter aux lecteurs dans le contexte actuel. A découvrir à petites doses car ce n'est pas un roman.

La porte du voyage sans retour, de David Diop (Goncourt des lycéens 2018)

Cette porte, c'est l'île sénégalaise de Gorée d'où sont partis des millions d'Africains au temps de la traite des Noirs. L'histoire d'amour, belle mais peu crédible, entre un botaniste français et une jeune Africaine en 1750, est l'occasion de réflexions étonnantes sur ce qu'on appelle la « civilisation », sur l'inégalité sociale, le racisme, mot inconnu au XVIII siècle. L'extrait qui suit est particulièrement éloquent : « *Nous croyons les connaître (les Sénégalais) assez pour prétendre qu'ils nous sont naturellement inférieurs. Est-ce parce qu'ils nous ont paru pauvres la première fois que nous les avons rencontrés ? Pouvons-nous les juger inférieurs parce qu'ils n'ont pas construit des bateaux transatlantiques ? S'ils n'ont pas bâti des palais en pierres, c'est peut-être parce qu'ils ne les pensaient pas utiles. Les Nègres ne prennent pas la cupidité pour une vertu, comme nous le faisons sans y penser (...). Ils ne pensent pas non plus que nous devrions nous rendre comme maîtres et possesseurs de toute la nature* ».

4h 22mn et 18 s, de Lionel Shriver (femme)
Ce titre, constitué uniquement de chiffres, résume bien le thème du livre. Le mari de Sérénata s'est lancé dans le sport sous la houlette d'une coach intraitable. Depuis, sa montre connectée est devenue l'accessoire principal de sa vie. Etre performant, se dépasser, maîtriser son corps, ne rien lâcher, cette obsession durera deux ans, un enfer pour sa femme, mais un enfer raconté avec humour, sarcasme, jusqu'au dénouement inattendu.

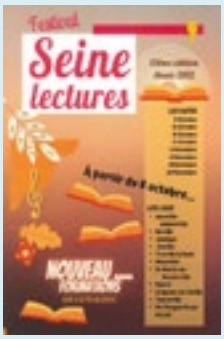

FESTIVAL SEINE LECTURE

Cette année encore, la bibliothèque municipale et ses bénévoles vous offrent un spectacle de lecture vivante.
En partenariat avec la commune de Saint-Martin-de-Boscherville, le spectacle de cette 23ème édition du festival Seine Lecture se déroulera chez nos voisins. La Cie « La dissidente » vous présentera des extraits du livre « Ventre creux », lus par Marie-Hélène Garnier et dont l'auteure, Julie Mouchel, est originaire de Mont-Saint-Aignan. Ce livre est disponible à la bibliothèque.
Le spectacle sera suivi d'un pot accompagné de pâtisseries faites par les bibliothécaires volontaires des 2 communes.
« Ventre creux », dimanche 20 novembre, 15h30, salle des fêtes, 4, route de Quevillon, 76840 SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE.
Contact et réservations > Mireille Bachelet – 02 35 34 29 85

EN PARTENARIAT AVEC LE RELAIS DES ARTS, 16ÈME ÉDITION DE L'EXPOSITION ARTISTIQUE

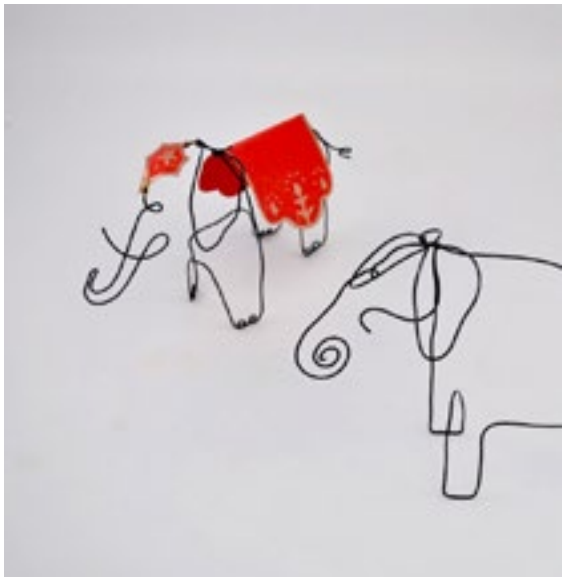

Placée sous le signe de la créativité tous azimuts, la Municipalité vous propose cette année une exposition pluridisciplinaire encore plus riche ! Ce projet, porté par l'adjointe à la culture, proposera des œuvres d'artistes locaux de différents horizons, amateurs et professionnels confondus.

« Je vise à sensibiliser toute la famille et cela passe par les plus jeunes. Tout comme la lecture des livres, les arts plastiques développent le sens de l'imagination et de la créativité, indispensables pour bien grandir chez les plus jeunes. A l'instar des articles et illustrations proposés par les enfants du CME avec qui nous avons désormais une collaboration dans le bulletin municipal (voir rubrique « Jeunesse »), nous proposerons durant l'exposition **deux ateliers aux élèves de l'école (sous réserve d'inscriptions suffisantes). Ils auront lieu le samedi 12 novembre à 14h00, salle Hector Malot en présence des deux plasticiennes reconnues Emilie Bredel et Cécile Devillers** (qui travaille également avec l'association le Relais des Arts).

Notre invité d'honneur sera Christophe Bruno Avril qui présentera ses gouaches inimitables au trait si vivant. Une petite quarantaine d'artistes, avec de nouvelles disciplines telles que la photographie d'art, vous présenteront leur travail. Un grand merci à eux d'avoir répondu présents à notre appel. Ils font la richesse de cet événement artistique. Tout comme le partenariat grandissant que nous développons avec l'association le Relais des Arts sans qui l'événement ne pourrait avoir lieu. Merci à eux. » *(Hélène Leseigneur)*

LA PREMIÈRE JACHÈRE FLEURIE À HÉNOUVILLE

A grand renfort de couleurs et de parfums, les jachères et les prairies fleuries ont fait depuis quelques années une entrée remarquée dans les jardins mais aussi sur le domaine public.

Les jachères et les prairies fleuries sont des mélanges de graines à semer, composés de plusieurs espèces de fleurs annuelles, bisannuelles ou vivaces (cosmos, coquelicots, coréopsis, lin, rudbeckia, centaurée... la liste est longue). Elles embellissent l'espace où elles sont semées, favorisent la biodiversité, attirent les pollinisateurs, réduisent le nombre de tontes et donc l'utilisation des outils mécaniques et motorisés (pollution).

Un grand merci à Carlos, ancien agent technique de notre village et conseiller municipal actif au sein de la commission « environnement, agriculture, etc. » d'avoir repris du service pour cette première jachère fleurie qui se situe D67 / Grande Rue. Si cette expérimentation donne satisfaction, elle sera selon toute vraisemblance étendue à d'autres quartiers en 2023...

DEUX NOUVEAUX BANCS AU BOULODROME

La demande que le boulodrome puisse être équipé de bancs a été formulée à plusieurs reprises auprès de la municipalité, c'est chose faite, les admirateurs des boulistes pourront ainsi apprécier plus aisément la pratique de ce sport de précision qu'est la pétanque.

« LES SABLONS » : AGRANDISSEMENT DE LA PLATEFORME ACCUEILLANT LES CONTENEURS

La plateforme accueillant les conteneurs collectifs du hameau « Les Sablons » a été agrandie, afin notamment d'y apposer des conteneurs de plus grande capacité mais aussi permettant un accès plus aisé pour les riverains.

SORTIE ORGANISÉE PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS

Nous étions une petite vingtaine à visiter les coteaux d'Hénouville « Réserve naturelle régionale de la côte de la Fontaine" ouverts exceptionnellement au public. Albane du Conservatoire d'Espaces Naturels, nous a présenté le site et fait découvrir les plantes et les animaux présents. Les enfants ont pu à volonté chasser les papillons et découvrir leurs noms. Belle matinée familiale ensoleillée.

CENTRE AÉRÉ ÉTÉ 2022

Cet été le centre aéré pour nos petits Hénouvillais de 3 à 12 ans a eu lieu du vendredi 8 juillet au vendredi 5 août. Durant le mois de juillet, les enfants ont été accueillis à la garderie d'Hénouville. Comme l'année passée, l'effectif ayant été plus faible la première semaine d'août, l'accueil s'est déroulé à Saint-Martin-de-Boscherville.

Les enfants ont été encadrés par deux animateurs (Louise et Sylvain) de l'association « accueil des écoliers » de Saint-Martin-de-Boscherville avec qui nous avons monté ce partenariat. Notre personnel communal était présent le midi pendant les 5 semaines pour assurer la préparation et aider au service des repas.

Les enfants ont profité des infrastructures de notre commune comme le gymnase, le terrain de foot ainsi que du nouveau city-stade et même d'une structure gonflable qui a été installée dans la cour de l'école les 2ème et 3ème semaines de juillet.

Divers pique-niques, sorties au Poney Club, à l'accrobranche, au Laser game et à la base nautique, avec notre bus communal toujours conduit par Rose, ont aussi été organisés et ont enchanté les petits vacanciers.

Une attestation vous sera remise

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre le jour du 16ème anniversaire et la fin du 3ème mois suivant.

L'attestation de recensement est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS
Mairie d'Hénouville : 02 35 32 02 07
Courriel : mairie.henouville@wanadoo.fr

LA BOUM DES COLLÉGIENS

SPECTACLE D'ÉCOLE ET REMISE DE LIVRES

Le 18 juin, c'est par une matinée ensoleillée que les enfants du groupe scolaire Jean Ferrat accompagnés de l'équipe pédagogique nous ont offert un très joli spectacle musical de percussions dans la cour de l'école. Ce spectacle a été rendu possible grâce aux nombreuses répétitions à la salle Hector Malot (20 séances par classe du mois de mars au mois de juin) avec l'intervenant Sebastien Cefelman.

A la fin du spectacle, la Municipalité en a profité pour remettre aux 14 élèves de CM2, qui sont maintenant en classe de 6ème, une encyclopédie de chez Gallimard jeunesse, en souvenir de leurs années de primaire passées à Hénouville.

Il s'agit de :

BAUDEMONT Isaline, BENARD Nicolas, CAPRON Romane, DECLERCQ Timothé, HAUCHARD Isia, LAILLIER Mathis, LANIEL Ylona, LEGRIX Antoine, LEQUETTE Raphaël, MAGOT Théo, MOERMAN Chloé, PERILLAT Camille, PERON Chloé, TAVERNIER Léonie.

Nous leur adressons tous nos vœux de réussite pour leur rentrée au collège.

RENTRÉE SCOLAIRE

Les effectifs de l'École Jean Ferrat pour cette année 2022-2022 sont en légère augmentation avec 152 élèves (5 maternelles en plus et 2 élémentaires en moins).

Maternelle = 69 élèves *Primaire = 83 élèves*

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Petite section	*Moyenne section*	*Grande section*					
17	34	18	13	21	24	13	12

La 6eme classe ouverte en 2021-2022 est maintenue.

L'équipe enseignante de l'école est composée cette année, en maternelle, de Madame Marjorie Fiévé (directrice), Madame Céline Leseigneur et de Monsieur Christophe Simon qui ont été rejoints par Mesdames Dupret et Garand. Mme Dupret complète le mi-temps de Mme Leseigneur les jeudis et vendredis et Mme Garand complète le jour de décharge (mardi) de Mme Fiévé.

Sophie Loger et Péroline Thierry ont rejoint Rose Danet dans l'équipe des adultes qui entourent les maternelles grâce à la validation par le conseil municipal du 9 juin d'un temps complet pour Sophie et d'un recrutement en CDD et une stagiérisation pour Péroline. Péroline et Sophie seront présentes à la maternelle en tant qu'ATSEM mais assureront aussi des fonctions d'agent de cantine, de garderie et accompagnant pour le bus.

A l'école primaire, nous retrouvons Mmes Stéphanie Lelièvre, Anne Desportes-Maillard et Mme Lainé dont le mi-temps est complété par Mme Dupret les lundis et mardis. Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles enseignantes.

Afin d'équilibrer au mieux les effectifs dans les différentes classes, le corps enseignant a décidé de panacher les niveaux de la façon suivante :

Trois classes à la maternelle :

PS /MS: 29 élèves pour M. Simon (17 PS – 12 MS)

MS/GS : 29 élèves pour Mme Leseigneur et Mme Dupret (22 PS - 7 GS)

Gs/CP : 24 élèves pour Mme Fiévé et Mme Garand (11 GS - 13 CP)

Trois classes au primaire:

CE1 : 21 élèves pour Mme Lelièvre

CE2 : 24 élèves pour Mme Desportes-Maillard

CM1/CM2 : 25 élèves pour Mme Lainé et Mme Dupret (13 CM1 et 12 CM2)

Nous leur souhaitons une très bonne année scolaire.

LUDISPORTS 76

Avec l'arrivée de nouveaux habitants, comme du city-stade au sein de la commune, cela donne l'occasion de (re)présenter le dispositif « Ludisports76 ».

Il s'agit d'une activité mise en place par le département de Seine-Maritime qui propose aux enfants âgés de 6 à 11 ans de découvrir plusieurs sports, sur le temps périscolaire. Elle permet à l'enfant de développer son schéma corporel et ses habilités motrices, d'accéder à une culture sportive et favoriser le lien social.

Comment cela fonctionne pour les enfants scolarisés à Hénouville ? Nous sommes en partenariat avec le département depuis une quinzaine d'années. Après l'établissement et l'étude d'un dossier prévisionnel des activités sportives de l'année scolaire à venir, la commune reçoit une subvention de 360€. A chaque printemps, une délibération du Conseil Municipal se tient pour renouveler ou non la convention.

La société « Profession sport et loisir 76 » (PSL76) sert ensuite d'intermédiaire, pour une cotisation annuelle de 36€, pour rétribuer Yannick Larochelle, notre intervenant sportif.

Le 9 juin le conseil municipal a validé la revalorisation salariale de notre animateur. Ainsi, depuis septembre, sa prestation est réalisée pour un tarif horaire de 50€ net et les frais de déplacements sont remboursés sur la base de 0,40€ du kilomètre.

Tous les ans, fin mai-début juin, Delphine Lohnherr, 4ème Adjointe au Maire, attachée à la Commission Affaires Scolaires et Olivier Langlois, Conseiller Municipal faisant partie de cette même commission, rencontrent Yannick Larochelle pour faire un bilan de la saison et convenir des activités sportives pour la suivante. Une saison de « Ludisports76 » comporte 30 séances d'une heure, réalisées dans la salle polyvalente par temps de pluies et en hiver, ainsi que sur le stade ou au city-stade, dès que la météo le permet.

A l'instar de 2021-2022, les enfants pratiqueront cette année 5 sports différents à hauteur de 6 à 7 séances pour chaque activité, avec un changement en retour de vacances : Baseball, Basketball, Hockey, Tchoukball et Football. Le 13 juillet dernier, Delphine Lohnherr et Olivier Langlois se sont réunis à la mairie pour sélectionner les 18 enfants pouvant participer au Ludisport. Pour garantir l'équité parmi les demandes toujours plus nombreuses et faciliter la pratique sportive, les noms ont été tirés au sort parmi les différents niveaux de classes et en écartant ceux ayant déjà participé à l'activité les 2 dernières années.

Nous avions envisagé pour 2022-2023 de proposer une deuxième session de Ludisport mais cela n'a pas été possible faute d'animateur.

Actuellement, Quevillon, Saint-Paër, Epinay-Sur-Duclair et Berville-Sur-Seine sont nos partenaires « Ludisports76 ». Chaque commune possède ses propres kits sportifs (Baseball, Hockey, Handball, Badminton, Golf, Athlétisme, Jeux d'opposition...). Hénouville en possède quatre : Basketball, Tennis de Table, Tchoukball et Football. Quand il s'agit d'une activité dont nous ne disposons pas du kit, nous le récupérons auprès d'une commune partenaire qui le possède, de la même façon, nous prêtons nos kits aux communes partenaires. En amont comme à l'issue de toute activité, un inventaire est réalisé afin de s'assurer de l'intégralité et l'intégrité du matériel. De même, Olivier Langlois veille, en collaboration avec les agents communaux, à ce que chaque kit soit prêt et présent au gymnase avant chaque session. C'est sur ce principe d'échanges que les enfants peuvent découvrir toutes ces activités sportives.

Ce rendez-vous hebdomadaire (le vendredi de 16h15 à 17h15) rencontre un franc succès auprès des jeunes en véhiculant des valeurs sportives et éducatives.

JOURNÉE DE MISE EN ŒUVRE « RISQUES MAJEURS»

Le jeudi 3 mars, le groupe scolaire a participé à une journée de mise en œuvre des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) « risques majeurs ».

Le PPMS est plan de sauvegarde renseignant sur les conduites à tenir en cas d'évènements majeurs qu'ils soient technologiques ou naturels.

Cet entraînement annuel permet de préparer les enseignants et les élèves ainsi que le personnel communal à assurer leur protection lors d'un accident technologique ou d'une catastrophe naturelle.

Cette année, pour l'exercice la thématique retenue par le Préfet pour les communes comprises dans le périmètre d'un plan particulier d'intervention (PPI) comme Hénouville, a été un risque industriel suite à un accident dans une entreprise classée SEVESO.

A 9h45, dès la réception message signifiant le début de l'exercice, l'alarme PPMS a été déclenchée à l'école et les élèves se sont rendus dans le calme au lieu de confinement indiqué dans le PPMS et ont patienté jusqu'à 11h, fin de l'exercice. Le personnel communal ainsi que les enseignants ont quant à eux pu répéter les tâches à mettre en œuvre pour la sauvegarde de tous.

Dans le même temps, la Mairie a aussi participé à l'exercice d'activation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) proposé par le Préfet (cf. p. 7).

Cet exercice avait pour but de tester les dispositifs de crise à travers la réception et la diffusion de l'alerte, le gréement du poste de commandement communal ainsi que la mobilisation des équipes de gestion de crise.

L'ÉCUREUIL

De la famille des **Sciuridés**, l'écureuil est un gracieux petit rongeur réparti en trois catégories : les écureuils des arbres (arboricoles), les écureuils volants et les écureuils terrestres.

Aujourd'hui, nous nous intéressons à celui que nous côtoyons dans nos forêts : l'écureuil roux.

Pesant en moyenne 60 grammes, sa coloration varie du rouge clair au noir sur la tête et le dos, la région du ventre étant souvent blanche ou crème. Il vit en Asie et en Europe.

Arboricole, son corps mesure entre 20 et 25 cm et sa queue en panache lui sert de balancier lors de ses déplacements dans les arbres. Il finit par descendre au sol, souvent pour se nourrir. **Omnivore**, Il aime les glands, les noisettes, les baies, les fleurs et les fruits, parfois il apprécie des insectes et des larves. Dépourvue de canine, sa dentition est constituée de 22 dents.

L'hiver approchant, il constitue des réserves dans ses abajoues, puis s'éloigne vers un endroit protégé où il enfouit sa nourriture dans une réserve annexée à son terrier.

Lors de la période de reproduction, entre les mois de février et avril et entre les mois de mai et août, la femelle, après une gestation de 38 à 40 jours, donnera une portée de 1 à 6 petits. A leur naissance, les bébés écureuils sont aveugles, sourds et sans poil ! Ils pèsent entre 8 et 12 grammes !

Commentaires personnels de Gabrielle :

Un matin, avant l'école, j'ai vu deux écureuils roux faire un spectacle depuis la fenêtre de ma maison dans les arbres et après ils sont partis. Un jour, nous sommes partis dans la forêt et nous avons vu un écureuil sur notre chemin qui s'est enfui rapidement. Nous avons ramassé des marrons que nous avons mis dans notre cabane dans la forêt et le lendemain il n'y étaient plus. Nous supposons que ce sont les écureuils qui les ont mangés, donc nous en avons ramassé d'autres.

(Source : Internet, Planète animal ; Wami)

Merci à nos reporters en herbe : Gabrielle Freret et Mathis Corroy du CME. Dessin de Gabrielle.

L'ORVET

L'orvet fait partie de la famille des Anguidae. C'est un lézard apode (sans patte). D'une longueur variant de 30 à 50 cm, sa couleur diffère en fonction du sexe et de l'âge : du brun clair à la couleur brique, avec parfois une ligne vertébrale noire avec des tâches noires ou bleutées.

Insectivore, l'orvet est pourvu d'une queue qui se brise facilement face au danger. En effet, dans ce cas ce lézard se sépare de sa queue pour leurrer son adversaire. Cette parade permet de distraire ce dernier, pendant que l'orvet prend la poudre d'escampette ! C'est pour cette raison qu'on le nomme aussi serpent de verre. La queue repousse ensuite et redevient fonctionnelle au bout de deux mois.

L'orvet est inoffensif et ne possède pas de venin, contrairement aux serpents.

Il se nourrit d'insectes, de vers de terre, de limaces, d'araignées et de cloportes.

Ce lézard se reproduit au printemps et la femelle peut pondre jusqu'à 20 œufs !

L'orvet met entre 3 et 5 ans pour devenir adulte et son espérance de vie peut atteindre 20 ans.

En hiver, l'animal hiberne sous terre, dans une cachette ou un terrier qu'il creuse.

Les orvets sont des proies faciles pour les serpents, les rapaces, les chiens et les chats.

Si vous en croisez un en forêt, n'ayez donc pas peur !

© photo : Faustine Lelièvre, orvet rencontré dans la forêt d'Hénouville

Dessin de Chloé Houssaye

(Source : internet).

Merci à nos reporters en herbe : Faustine Lelièvre, Chloé Houssaye et Ewen Gilles du CME.

LE RENARD

Le renard roux appartient à la famille des Canidés (comme les chiens ou les loups). C'est un mammifère carnivore qui pèse entre 6 et 10 kg et son corps est allongé : environ un mètre du bout du museau au bout de la queue.

Ses oreilles et son museau sont très étirés et son pelage change du roux au brun voir beige.

Le régime alimentaire du renard peut se composer de proies d'origine animale (petits mammifères, poissons, oiseaux), mais aussi de régime végétal comme les fruits, épis de céréales, ou encore d'origine humaine comme les déchets trouvés dans les poubelles.

Considéré comme nuisible, il a longtemps été chassé notamment pour tenter d'éradiquer la rage vulpine. Aujourd'hui il est protégé.

Le renard peut vivre seul, en couple ou encore en groupe. Il choisit un environnement idéal : arbre creux, cavité dans un éboulis, terrier d'une autre espèce telle que le lapin ou le blaireau, meule de foin, buses sous une route.

L'accouplement du renard a lieu aux mois de janvier et février et la gestation dure 53 jours.

Les portées sont constituées en moyenne de 4 à 5 renardeaux, qui commencent à sortir de l'abri à l'âge de 4 à 6 semaines.

Les renards atteignent la maturité sexuelle à 10 mois et peuvent s'accoupler dès leur première année de vie.

Dessin de Mathys Delaune

(Source : internet).

Merci à nos reporters en herbe : Thimothé Declerq et Mathys Delaune.

DOTATIONS, TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS DIVERS ÉCOLE

Pour l'année scolaire 2022-23, les subventions municipales votées au budget du Conseil municipal du 24 mars sont :

Dotation pour matériel éducatif : 10 874,29 €

Dotation COOP : 3500 €

Pour rappel, ces deux subventions municipales sont versées annuellement à l'école et réévaluées tous les ans puisqu'elles dépendent du nombre d'enfants inscrits.

Organisation et achat de mobilier :

La belle dynamique de l'augmentation de l'effectif de maternelle a nécessité d'investir dans un tableau et du nouveau mobilier scolaire pour compléter la classe de Grande Section/CP, ainsi que des tables et des chaises pour la cantine des maternelles pour un montant de 2849 €.

Travaux estivaux :

Les peintures des couloirs de l'élémentaire et d'un mur d'une classe ont été refaites par nos agents. Ils ont aussi réparé des chasses d'eau, installé des étagères, un store, un tableau, du liège sur mur, des cale-portes, de nouvelles patères, déménagé du mobilier scolaire et restauré les bancs de la cour.

Travaux Énergétiques :

Détecteur de présence et minuteur:

Afin de permettre de réaliser des économies d'électricité des détecteurs de présence pour les lumières du couloir du bas, du hall et de l'escalier et ont été installés pendant les vacances d'avril et cet été un minuteur a été installé pour les lumières du couloir du haut pour un montant de 1074 €.

Chauffage : une quarantaine de radiateurs « petite enfance » avec des thermostats dans chaque classe ont été installés pendant les vacances d'été pour un montant total de 32.354 euros.

UN SONOMÈTRE À LA SALLE HECTOR MALOT

Soucieux du bien-être des riverains de la salle Hector Malot ainsi que de ses utilisateurs, la Municipalité a, cet été, équipé la salle d'un limiteur de son (sonomètre).

La limitation des niveaux sonores visant à assurer la protection auditive du public et la tranquillité des riverains est encadrée par l'article R1336-6 du code de la santé publique, actualisé par le décret du 7 août 2017. Il indique que le niveau sonore des établissements recevant du public ne doit pas dépasser 102 dBA et 118 dBC, moyennés sur une période de 15 minutes glissantes avec une limite haute à 104 décibels pour les enfants jusqu'à 6 ans révolus.

En pratique, notre sonomètre est programmé pour que le niveau sonore ne dépasse pas les 105 dBC. Lorsque ce niveau est dépassé plus d'une minute, les prises de courant de la salle se coupent pendant 15 secondes (le rétablissement est automatique). En revanche, au 3ème dépassement, la coupure du courant des prises sera définitive et le rétablissement nécessitera l'intervention d'une personne habilitée à réarmer le limiteur et donc rétablir l'électricité dans les prises.

CHAUFFAGE DE L'ÉCOLE D'HÉNOUVILLE

Afin de poursuivre notre chasse aux gaspillages des énergies entamée il y a deux ans par la commune, tout en gardant un confort de vie, cette année nous nous sommes attaqués au chauffage de l'école d'Hénouville par le remplacement de la totalité des radiateurs de type « grille-pain » par des radiateurs électriques à fluide ThermoActif en aluminium pilotés par un thermostat d'ambiance par classe (Fluide : huile minérale inaltérable haute performance, sans entretien. Certification NF Electricité Performance 3 étoiles).

Quelques chiffres clés :

1) L'école est ouverte 162 jours par an, allant de septembre à fin juin,

2) Nous chauffons l'école de la Toussaint à Pâques,

3) Le volume total de notre école est de 2400 m3,

4) Les 42 radiateurs installés représentent une puissance totale installée de 83 600 Watt,

5) Les nouveaux radiateurs sont pilotés par des thermostats d'ambiance,

6) Nous réglerons la température des chauffages suivant la plage horaire de :

   a. 7 heures à 19 heures à 19°C

   b. 19 heures à 7 heures à 16 °C

7) En supplément des nuits, nous chauffons à 16 °C les week-ends et les vacances scolaires,

8) Le coût total du remplacement est de 32 354 € TTC,

9) Les subventions sont de 16 177 € TTC obtenues auprès de :

   a. DETR 30% du total soit 9 706,20 € TTC,

   b. DSIL 20% du total soit 6 470,80 € TTC,

10) Nous avons en moyenne 25,33 élèves par classe plus l'enseignant(e),

11) La puissance thermique libérée par un corps au repos est d'environ 100 W,

12) La consommation moyenne d'électricité sur 5 ans était de 98.146 KWh/an,

13) Le coût moyen d'électricité sur 5 ans est de 15 612 € TTC/an,

14) Le coût moyen d'électricité sur 5 ans par m^2 est de 14,2 €/m^2/an,

15) Les anciens radiateurs ont été donnés dans le cadre de l'opération « Octobre Rose ». Ils ont tous trouvé preneur et nous avons récolté 65 €.

Question subsidiaire : En tablant sur une économie de la consommation d'électricité annuelle de - 20% (en considérant un coût constant de l'électricité), quelle sera la durée du retour sur investissement ?

Réponse :

sue ç

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Cette année, les illuminations de Noël seront positionnées au début du mois de décembre, un peu plus tôt que d'habitude et seront déposées plus tôt que les années précédentes.

Dans un souci de sobriété énergétique, nous nous sommes assurés que ces illuminations seront issues des nouvelles technologies sur l'éclairage, notamment en led, qui assureront une faible consommation d'électricité en comparaison aux ampoules dites classiques.

Par ailleurs, nous avons décidé que ces installations lumineuses seront installées sur uniquement les axes principaux du village. Cela réduira de 35 % le nombre d'illuminations.

COMITÉ DES FÊTES

L'équipe du Comité des fêtes, comme à son habitude, a animé le village en organisant un pique-nique convivial sur le stade le 14 juillet. Beaucoup d'Hénouvillais y ont participé. L'apéritif avec saucisses et merguez était offert par le CDF et Au Fil du Temps. Cette année une structure gonflable, un ventre-glisse ont fait le bonheur des ados et même des adultes. Nous avions aussi une vente de glaces car il faisait très chaud. Des barnums et des parasols ont été installés pour faire des ombrages. Merci Francis. Rendez-vous l'an prochain !!!

Pour la fête Saint-Michel le village a été décoré de plusieurs fanions.

Un grand merci à l'agriculteur d'Hénouville que nous avons sollicité pour le prêt de son élévateur. Cela nous a bien aidés pour l'installation réalisée par des bénévoles. Les fanions sont restés jusqu'à la mi-octobre pour Octobre Rose.

Le samedi 24 septembre s'est tenue la foire à tout. Hélas, la pluie n'a pas attiré les exposants qui s'y étaient inscrits à l'extérieur. Tout s'est fait en intérieur, les visiteurs étaient au rendez-vous. La matinée a été quelque peu perturbée, mais dans l'ensemble ça s'est bien déroulé. La vente de frites, saucisses, merguez et boissons a plutôt bien fonctionné. La crêpière a fonctionné l'après-midi.

Le CDF a distribué 300 tickets de manège aux enfants.

Prochaine foire à tout : **DIMANCHE 2 AVRIL 2023.**

Le soir, la pluie ayant cessé, la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice ont eu lieu. La soirée était sauvée. Les spectateurs ont pu assister à un grand spectacle pyrotechnique.

Le lendemain, dimanche midi, un repas avec spectacle s'est tenu salle polyvalente où 130 personnes s'étaient inscrites. Un très bon moment de rencontres et de convivialité. Nous aurions pu être plus nombreux.

Une grande comique, Ginette ''la reine des boulettes'', a fait un show hilarant très applaudi. Le public présent a participé avec bonheur. Quoi qu'on en pense, c'est aussi ça la culture. Nous avons fait des photos et des films, on pourra les revoir. Le ridicule ne tue personne.

Le CDF participe également, avec les autres associations du village, à la première manifestation Octobre Rose, gérée par le Relais des Arts, le 16 octobre après-midi afin de soutenir la Ligue contre le cancer du sein.

Les 15 & 16 octobre il y a aussi le salon des artisans et producteurs locaux auquel le CDF s'est associé pour aider Patricia et Jean Louis Varone à sa réalisation.

Le 5 novembre : repas dansant animé par les ANDREWS.

Rendez-vous les **21 & 22 janvier** pour les jeux gonflables et jeux de société, moment très attendu par les enfants et leurs parents.

Toutes ces manifestations sont faites pour votre village. Une équipe de bénévoles œuvre toute l'année pour leur réalisation par la mise en place des affiches et des banderoles aux alentours, décoration de la salle etc.

Notre plus grand plaisir c'est de vous voir y participer nombreux.

Je remercie la Municipalité qui nous accompagne et nous prête gracieusement la salle polyvalente et ses équipements sans lesquels nos différentes manifestations n'auraient pas lieu. Merci aussi aux secrétaires que je mets souvent à contribution pour nos besoins de documents administratifs et d'impressions diverses. Toujours dans l'efficacité et la bonne humeur.

Martial HAVARD / Président du CDF

40ÈME MARCHÉ DE NOËL D'HÉNOUVILLE
SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 DECEMBRE 2022
UN ANNIVERSAIRE A NE PAS MANQUER

Une longévité remarquable :

40 ans de solidarité sans discontinuer sous l'impulsion de Sœur Janine Wozniak, de nos jeunes, des parents et grands-parents entourés des pionniers : c'est une longévité exceptionnelle prouvant qu'à HENOUVILLE, il y a des précieuses pépites, un terrain propice à l'ouverture au monde et à sa détresse, les Amis du Niger l'ont illustré en actes. Cette chaîne d'amitié et de solidarité intergénérationnelle s'est soudée dans l'action bénévole. Mais il est important de remarquer qu'elle a été soutenue depuis 40 ans par les différentes municipalités.

40 ans ! le temps du bilan :

Bilan rapide avec des actions concrètes qui ont permis de SAUVER BEAUCOUP DE VIES, à des jeunes d'avoir un avenir par les soins, l'éducation et la formation professionnelle.

A Barmou, dans le désert du Sahel : achats de médicaments pour le dispensaire grâce à Medeor Allemagne, usine spécialisée, aménagement de la maison d'hospitalisation, plaques solaires pour la maternité de brousse, formation de sage-femme de brousse, construction d'un centre d'aide nutritionnelle.

A Niamey, bidonville d'Harobanda : construction et restauration de paillotes détruites par la mousson, prise en charge des fauteuils roulants et de leur réparation, financement de petits commerces par des prêts d'installation, prise en charge de frais d'hospitalisation pour les mamans tombées dans les puits, participation sur 8 ans à la construction de la Maison de Saint-Vincent-de-Paul pour les orphelins, parrainage complet de 15 jeunes pendant plusieurs années.

En 2020, fermeture de la Maison Saint-Vincent, orientation des enfants en famille d'accueil, création d'un foyer familial, pour l'accueil de 8 petites filles orphelines pour les protéger des mariages précoces.

Grâce à qui ?

il nous est impossible de ne pas évoquer tous ceux qui ont donné leur temps et leurs compétences pour réaliser toutes ces actions, tous ces moments intenses d'amitié partagée. La vie est ainsi faite et nous sommes riches et héritiers de tous ces militants bénévoles qui, en dépit du poids des années, ont su conserver l'attention aux autres, partager, s'enthousiasmer. Ce qui permet de constater que l'action solidaire est source de jouvence.

Nous espérons n'oublier personne : Mr et Mme LEGUEN, Mamy Paule HUE, René et Denise PELFRENE, Bernadette et Gaétan CARPENTIER, Michel ROMAIN, Maggy LESEIGNEUR, Yvette et Jacques PESCHARD, Gilbert ADE, Bernard MIGNIOT, Claude DUHAMEL, Jean-Pierre LENFANT, Yvette HEMERY, Janine et Christian FLEURY.

De gauche à droite, Agnès Ade, Christian Fleury, Nelly Hanquinquant, Claude Lemariey, Micheline Defer, Yvette Emery, Bérénice Lemariey, Janine Fleury, Gilbert Ade.

Un nouveau cap :

Administrativement, l'Action Niger dépendait de l'association des Echanges Paroissiaux de Duclair. Cette association ayant été dissoute, une nouvelle association est née le 10 mars 2022

HENOUVILLE ACTION NIGER

renforçant son ancrage historique dans le village.

Le bureau de 5 membres est constitué de Claire PECOT (Trésorière, Annette CANDOTTO (Secrétaire) Monique HAVARD et Elizabeth MAHEO (membres) Yvette DUFOUR (Présidente).

Ses objectifs :

L'action humanitaire et solidaire se poursuit :

1) En direction de la Mission des Sœurs de Gethsemani au NIGER :

- Foyer d'accueil familial de 8 fillettes à Niamey

- Prise en charge d'une vingtaine d'enfants en famille d'accueil

2) En FRANCE : au foyer des Cèdres à St-CHAMOND (Loire) accueil mère et enfants

3) En UKRAINE : en raison de la guerre, nous avons choisi d'aider les réfugiés par le biais de l'ŒUVRE d'ORIENT ».

Une aide de 800 € va être prochainement adressée pour soutenir les communautés religieuses qui accueillent en UKRAINE les réfugiés venant des zones de guerre.

Les moyens :

1) LE BRICOLAGE HUMANITAIRE

C'est fabriquer, créer, recycler, rénover des objets chez soi ou en ateliers collectifs pour pouvoir les vendre au Marché de Noël d'Hénouville ou dans des ventes de circonstances : fête de la rose à Veules-les-Roses, fête du canard à Duclair, foire à tout à Hénouville...

Les ateliers :

Les ateliers ont lieu l'après-midi de 14 à 17h à la Maison des Associations d'Hénouville. Ils sont ouverts à tous ! c'est un lieu convivial de rencontres pour travailler, rechercher, échanger ses savoirs et compétences, créer etc.

Les ateliers de printemps ont permis de réaliser des crèches en terre et des fenêtres d'accueil.

Il est urgent de se remettre au travail pour notre 40ème Marché de Noël qui se doit d'être fidèle à notre réputation.

Les prochaines dates : 6, 15, 22 et 27 septembre, 3 et 13 octobre, n'hésitez pas à nous rejoindre ! Pas besoin de compétence particulière et vous pourrez vous découvrir des talents ignorés. Nous travaillerons sur les décorations de Noël et les friandises ainsi que sur le thème du Japon.

Appel aux dons et aux bonnes volontés

a) Les pots à confiture sont toujours les bienvenus (250g et 360g de préférence).

b) Pour le stand brocante, si vous avez des objets, des petits meubles, ils renouvelleront notre stock.

c) Pour les confitures, don de fruits de saison et fruits secs.

d) Tissu pour couture et déco.

Merci de les apporter à la Maison des Associations au moment des ateliers.

Notre équipe, toujours dynamique et motivée a besoin de forces vives pour préparer et installer les différentes manifestations, une aide ponctuelle est appréciée.

Afin que se poursuive cette belle aventure humaine qui nous réunit dans l'amitié et le partage :

« C'est en donnant que l'on reçoit ».

AU FIL DU TEMPS...

Il pleure dans notre cœur tant notre Club est d'une tristesse infinie. Au fil des mois nous avons rendu hommage et accompagné à leur dernière demeure Monsieur Guy Garcia, homme dynamique et sportif, un peu secret, était membre des Anciens Combattants, Monsieur Christian Fleury, ancien Adjoint au Maire, bien connu pour son sens du dévouement. Madame Rolande Laillier, la voix de la sagesse, doyenne du village et du Club, qui aurait soufflé ses 102 bougies le 16 novembre prochain, Monsieur Jean Lesueur, ancien entrepreneur que l'on croisait avec son fidèle compagnon à quatre pattes, un amoureux de son jardin et de sa magnifique roseraie. Monsieur Jean Vaudandaine, homme au caractère fort, caractère qui ne laissait personne indifférent, passionné d'architecture, d'histoire de la musique, Président des Anciens Combattants. Madame Prudence Thoin, espagnole d'origine, femme de caractère avec un cœur gros comme ça, cultivée et attachante bénévole à l'A.D.M.R, bichonnait son parc « juchée » sur son tracteur. Monsieur James Inguenault, homme très courtois, musicien, il jouait de l'accordéon, voyageur invétéré avec son camping-car, attachant et discret avec qui, c'était un plaisir d'échanger et partager nombres de valeurs qui font tant défaut aujourd'hui.

Après la tristesse des séparations viennent la joie de vivre, le plaisir et la détente. Ainsi 46 membres du Club sont revenus enchantés du pays de Mozart et des paysages splendides du Tyrol.

Les activités ont repris : Venez nous rejoindre aux jeudis récréatifs (de 14h à 17h30 salle des associations, proche de la mairie) : dans une ambiance chaleureuse, tarot, scrabble, généalogie, dominos, trio-minos, sorties...

Pour 2023 des projets, vous sont proposés :

- Voyage en Croatie en octobre
- Diner-croisière sur la Seine dans le cadre de l'Armada.

Le Club (110 adhérents) a participé conjointement avec le Comité des Fêtes au 14 juillet et récemment au forum des associations.

Notre stand, associé à celui de l'ADH, proposait des infos relatives à notre monument aux morts, inauguré en 1922 et qui sera rénové en 2023 (voir p. 31), et ce, en hommage à nos concitoyens morts pour notre liberté. Des démarches ont été entreprises par la Municipalité auprès de la Fondation du Patrimoine afin d'appeler au mécénat.

De même, du 3 au 9 octobre s'est déroulée la Semaine Bleue, semaine nationale en faveur des personnes âgées et des retraités.

« LES VIEUX » : dans le préambule de la constitution du 27 octobre 1946, comme nous l'a rappelé M. le Conseiller Départemental, Christophe BOUILLON, lors de l'inauguration de cette semaine bleue, il est mentionné en son article 10 : *« Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux **vieux** travailleurs... (...) » ... Notre Conseiller Départemental indiquait dans son propos, « (...) soyons fiers du terme VIEUX, n'ayons pas peur de l'utiliser (...) »*

Pour mémoire, le 25 octobre 1959 s'est tenue la journée nationale des Vieillards dont le thème était : « Aidez-les - Honorez les » sous le haut patronage de M. le Général DE GAULLE, Président de la République (texte de l'affiche). De vieillard en 1959, l'appellation est devenue : Seniors, personnes âgées... et Tamalous ! !

Malgré les idées reçues, les « Vieux » dans l'ensemble sont gais, pleins d'humour, aiment la vie, gardent les petits-enfants, et ne sont-ils pas du pain béni pour le tourisme ?

Notre village compte plus de 320 personnes de plus de 65 ans. Je vous invite à méditer sur cette citation de Pierre Corneille (célèbre hôte et ami de l'abbé Legendre, aumônier de Louis XIII et curé d'Hénouville de 1622 à 1655).

« A quelques traits un peu vieux, souvenez-vous qu'à mon âge vous ne vaudrez guère mieux » (à la marquise 1660)

VIVE AU FIL DU TEMPS !

Gérard LAILLIER président du Club

LE RELAIS DES ARTS EN 2022

L'association a eu une activité riche, nous avons pu mettre en oeuvre tous nos projets

LE CARTONNAGE : chaque lundi après midi nous nous retrouvons pour réaliser de belles boîtes et des encadrements. Nous échangeons nos savoir – faire, nos idées, ce qui nous permet de progresser. C'est aussi un moment convivial de partage, nous sommes une douzaine de personnes inscrites à cette activité, c'est actuellement l'activité de base de l'association

LE CAFE DES ARTS nous avons organisé deux séances :

- **Le 25 février 2022** autour du film de Jacques et Nadine Damien : « Méditerranée, naissance d'un empire ». Plus d'une cinquantaine de personnes étaient présentes. L'actualité s'est imposée à nous, Monsieur Dudouble a pu nous parler de la situation de l'Ukraine vis-à-vis de la Russie et des logiques d'empire à l'œuvre du Président Poutine. L'échange a été très riche et la soirée passionnante. Merci encore à nos trois intervenants.

- **Le 6 Mai 2022** nous avons été initiés à la philosophie par Madame Annie Chevalier, professeure agrégée de littérature classique, spécialiste en philosophie. Elle nous a présenté simplement Platon, Aristote et Socrate. Nous étions 11 personnes, nous avons pu avoir un très bel échange qui sera à renouveler pour poursuivre la découverte de la philosophie.

- Nos prochaines dates :

Le 21 octobre 2022 dans le cadre d'Octobre Rose : la prévention du cancer du sein et vivre bien pendant et après la maladie

Le 3 février 2023 : la situation en Biélorussie avec Katérina et Joël Debruyne et Dominique Dudouble

Le 5 Mai 2023 : La place des femmes dans le monde artistique avec Edith Oghia, artiste plasticienne, dont l'œuvre est notamment consacrée à la femme.

LA CUISINE DU MONDE,

- **Le 26 Mars 2022** nous avons voyagé aux Antilles avec Monsieur et Madame Aricique. Cette séquence a été un franc succès grâce à nos deux animateurs qui nous ont fait partager le plaisir d'être ensemble, peut-être que le rhum arrangé a contribué à notre bonne humeur.

Nous étions 23 participants.

- Nos prochaines dates :

Le 29 Octobre 2022 : Le repas de fête

Le 11 Mars 2023 : la cuisine indienne

Le 10 Juin 2023 : la cuisine méditerranéenne

L'INITIATION A DES TECHNIQUES ARTISTIQUES

- Le 2 Juillet 2022 nous avons organisé une journée sur le papier mâché avec Cécile Devillers, nous étions une dizaine de personnes, nous avons réalisé

de très jolis bustes, une belle journée d'été et de bonne humeur créatrice.

- Le 4 Juin 2022 nous avons bénéficié d'une initiation à l'enluminure par Katia Lacroix, artiste spécialisée en enluminure. Nous étions 8 personnes. Nous avons toutes beaucoup apprécié ce moment, nous allons pouvoir bénéficier d'une nouvelle séance d'une journée le 15 décembre 2022.

PARTICIPATION AUX FESTIVITES ORGANISEES PAR LA MUNICIPALITE

C'est toujours avec plaisir que nous nous associons aux évènements organisés par la Municipalité. Ce fut le cas du Festival du livre le 20 mars 2022. Le Relais des Arts a réalisé quelques œuvres pour la décoration de la salle, et s'est associé aux bibliothécaires pour tenir la buvette et assurer le repas pour les auteurs qui ont beaucoup apprécié l'accueil.

LE RELAIS DES ARTS SOLIDAIRE

- Solidarité avec l'UKRAINE

Le 23 avril 2022 nous avons organisé un samedi solidaire avec l'UKraine avec Jacques et Nadine Damien qui ont présenté 4 de leurs films dans l'objectif de mieux connaître ce pays et sa culture. Plus de 80 personnes sont venues voir un ou plusieurs films. Nous avons récolté 1000€. Comme nous nous y étions engagés, deux tiers ont été versés à la Croix-Rouge pour l'Ukraine soit 700€ et un tiers , soit 300€ a été versé à Kapitoline, amie de Monsieur et Madame Damien , car c'est grâce à elle que ces films ont pu être tournés . Les échanges ont été riches autour des films grâce à Jacques et Nadine mais aussi grâce aux spectateurs.

- Octobre Rose

Le Relais des Arts a pris l'initiative de mobiliser plusieurs associations hénouvillaises et la Municipalité pour qu'Hénouville participe à Octobre Rose. Cette mobilisation fut facile. Ainsi Hénouville s'est décorée en rose en octobre. Le 16 octobre s'est déroulée une randonnée pour les marcheurs et un madison géant pour les danseurs. Les frais d'inscription étaient de 5€ minimum pour les adultes, 2€ pour les enfants et une buvette a été mise à disposition pour sustenter les sportifs, les danseurs et les visiteurs. La Ligue contre le cancer fut présente sur le site. L'objectif était de recueillir des fonds qui seront remis officiellement à la Ligue contre le cancer le 21 novembre en mairie. Le Relais des Arts a organisé un café des arts le 21 octobre sur la prévention du cancer du sein et sur le thème : « Vivre bien pendant et après la maladie » animé par la Ligue contre le cancer. *(suite page 28)*

MUSIQUES EN BOUCLES

Le spectacle de Musiques en Boucles fin juin s'est déroulé dans une très bonne ambiance. Nous avons rencontré un grand succès.

Au forum, de nombreux visiteurs se sont intéressés à notre association, de nouveaux élèves se sont inscrits.

Musiques en Boucles a accompagné en chansons la rentrée scolaire à l'école d'Hénouville, prestation très appréciée par les enseignants et les parents. Un projet commun est à l'étude pour l'avenir.

Nous dispensons des cours de piano, violon, violoncelle, accordéon, batterie et guitare.

Notre groupe de chanteurs s'est étoffé avec l'arrivée de 3 nouvelles recrues, si vous aimez chanter venez nous rejoindre.

Nous organisons un thé dansant le 5 février 2023 animé par Eric (notre chef de chorale et professeur de musique). Nous comptons sur votre présence afin d'accompagner financièrement notre développement.

La présidente

Monique HAVARD

LE RELAIS DES ARTS EN 2022 (SUITE)

Relais des Arts a célébré ses dix ans le 28 septembre dernier autour d'un repas qui a réuni les adhérents, les fondateurs de l'association et les animateurs bénévoles de nos activités en remerciement de leur action auprès des Hénouvillais.

SORTIES CULTURELLES

Nous avons organisé notre première sortie culturelle le 20 août 2022 : nous avons bénéficié d'une visite commentée des quartiers d'Elbeuf, orientée sur l'industrie textile aux 18 et 19ème siècles. Nous avons ensuite visité la Fabrique des Savoirs et une exposition temporaire autour de Berthe Mouchel. Nous étions 14 participants, une journée très réussie, appréciée de tous. Cela nous encourage à poursuivre dans ce sens.

Le Relais des Arts compte une trentaine d'adhérents à ce jour, les non-adhérents peuvent participer à la plupart de nos activités. Notre prochaine assemblée générale se tiendra le 18 Janvier 2023 à 18h salle Gargantua. Enfin, le

REPRÉSENTATION DE THÉÂTRE OFFERTE PAR LES CABOTINS

Du théâtre arrive à Hénouville !

C'est l'histoire de ... « Quatre sœurs – quatre pâtissières ».

Mina, Flo, Lili et Rose sont quatre sœurs toujours avenantes et amoureuses qui refusent de se résigner « à tourner au vinaigre ».Elles ont besoin de briller et ne manquent jamais une occasion de dénoncer avec férocité la facilité, l'insipide ou la pacotille.

Mina, Flo, Lili et Rose ont voué toute leur vie, sans relâche, au perfectionnement de l'art de vivre à travers la pâtisserie, au son des concertos de Mozart ou des grands airs de Maria Callas.

Quatre sœurs qui aiment à proférer avec une sincérité souvent déconcertante toute une série de « citations paternelles authentiques ». Elles s'insurgent dans un franc-parler drôlement insolent envers et contre tout ce qui leur pourrit la vie.

« Quatre sœurs », mise en œuvre de Thierry Jullien-Blanc, assisté de Grégory Legigan. Comédiennes : Annie Auguste, Catherine Bertrand, Liliane Dobat et Brigitte Gouel.

Samedi 26 novembre, 20h30, salle Hector Malot, sans réservation.

LES OLYMPIADES DE L'APECHE

Pour fêter la rentrée dans la bonne humeur, l'Association des Parents d'Elèves de la Commune d'Hénouville a organisé le 10 septembre dernier, des olympiades pour le plus grand bonheur des enfants !
Convivialité et gourmandise étaient au rendez-vous !
Les enfants, de la petite section au CM2, ont pu se perdre dans un labyrinthe de bambou, entièrement imaginé et conçu par un de nos bénévoles ! Ils ont également pu se défier au basket, tir à l'arc, tir à la corde, course en sac et s'amuser dans notre structure gonflable !
Merci à la mairie de nous avoir permis d'utiliser la salle Thomas Pesquet ainsi que le city-stade, ce qui a permis aux enfants de profiter d'ateliers de football.
Les enfants ont pu s'initier à la pratique du judo, grâce à de petits ateliers animés par Judo en Seine.
Les plus petits n'ont pas été oubliés, avec deux stands supplémentaires qui leurs étaient entièrement consacrés : parcours vélo et parcours de baby-gym ; ils ont pu avoir lieu grâce à l'aide précieuse de l'école et des bénévoles du club de gymnastique et danse d'Hénouville ! Un grand merci !
Les bénévoles ont préparé pour les petits gourmands de délicieuses crêpes et des barbes à papa, à priori « trop bonnes » au dire de nos petits goûteurs !
L'APECHE remercie tous les enfants et leurs parents d'être venus profiter de ce moment avec nous !
Cette journée festive a permis aux enfants de s'amuser, aux parents de se rencontrer et à l'association de récolter des fonds pour permettre à l'école d'organiser un grand voyage scolaire au printemps prochain... !

LES ANCIENNES VOITURES DES BLANCHES FALAISES AU SALON AUTO MOTO RETRO DE ROUEN

Le week-end des 17 et 18 Septembre avait lieu au Parc des Expositions de ROUEN la 20éme édition du Salon AUTO MOTO RETRO du véhicule de collection. Comme à son habitude depuis maintenant 12 ans le club des Anciennes Voitures des Blanches Falaises y a participé activement.

Cet événement est un rendez-vous quasi incontournable pour tous les amateurs de la région présentant plus de 1000 véhicules de collection grâce à la participation de 240 exposants et 80 clubs. Cette année la marque à l'honneur était RENAULT, les 2 roues n'étant pas en reste avec une magnifique exposition KAWASAKI. Les spectateurs ne s'y sont d'ailleurs pas trompés avec une très belle fréquentation approchant les 24000 personnes sur les 2 jours.

Sur le stand des Anciennes Voitures des Blanches Falaises on pouvait admirer un très beau cabriolet PEUGEOT 404 de 1966 et une RENAULT 5 Alpine Turbo de 1982. En ce week-end du patrimoine, c'était une très belle façon de rendre hommage au riche patrimoine automobile de nos constructeurs français.

Plus ancien club de véhicules de collection en ex région Haute-Normandie, le club des Anciennes Voitures des Blanches Falaises, fondé en 1972, fête donc cette année ses 50 ans d'existence. La décoration du stand avait donc été particulièrement axée sur ce thème, avec un petit air de fête. Agencement et décoration du stand qui ont retenu l'attention du jury, puisque une fois de plus nous figurons sur le podium récompensant les plus beaux stands du salon.

Le club des Anciennes Voitures des Blanches Falaises est ouvert à tout passionné possédant un véhicule de collection d'au moins 30 ans d'âge. Nous organisons entre 8 et 10 sorties par an en Seine Maritime, Eure ou Calvados dans une ambiance conviviale. Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez consulter notre site www.avbf.fr ou bien contacter son président Dominique RAGOT au 06.12.46.32.30.

LES ACTIVITÉS MENÉES DEPUIS LE PRINTEMPS EN LIEN AVEC LE JARDIN PARTAGÉ ET AUTRES

- **Mardi 1er mars 2022**, devant le jardin, dans le cadre de l'accompagnement aux animations au jardin partagé, financé par la Métropole, **atelier « *Compostage des restes végétaux de cuisine et du jardin* »** (une vingtaine de participants).

- **Mardi 8 mars 2022**, réception d'un lot **d'outils de jardin** offert par la Métropole (dotation pour le jardin partagé).

- **Mercredi 6 avril 2022**, salle Gargantua, **atelier « *Confection d'hôtels à insectes* »**, à emporter dans son jardin, lui aussi encadré par une animatrice de la Métropole et des membres de l'A.D.H. (25 participants).

- **Samedi 7 mai 2022**, installation d'un **grand hôtel à insectes** au jardin partagé, confectionné le 6 avril, pour retenir les pollinisateurs attirés par les plantes mellifères du jardin.

- **Mardi 10 mai 2022**, installation d'un **« abri-jardin »** au jardin partagé (subventionné à hauteur de 80% de son coût par la Métropole).

- **Samedi 14 mai 2022**, ***« Fête au jardin »*** : troc-plantes, échanges sur les pratiques de jardinage au naturel (accompagnement Métropole) et **« repas partagé »** le midi, au soleil près du jardin.

- Ce même jour, en matinée, dans le cadre de la Journée mondiale des Blaireaux du dimanche 15 mai 2022, **« Conférence naturaliste sur le Blaireau »**, animal à mieux connaître et à protéger sur le territoire d'Hénouville et partout ailleurs. Don de livres sur le blaireau aux enfants participant au quiz à la fin de la présentation.

[Voir les suites données à cette action plus loin dans l'article]

- **Mardi 10, lundi 16, mardi 17, lundi 23 et mardi 24 mai 2022, ateliers *« Jardinage avec les écoliers »*** des petite et moyenne sections Maternelle, du cours moyen (CM1 et CM2) et leurs professeurs : préparation de la terre dans des carrés potagers dédiés, implantation des jeunes plants préparés dans les classes (semis en pots de graines de haricots, pois, radis, citrouilles). Remise de livres sur le jardinage pour les classes par l'A.D.H. (aide financière de la Municipalité d'Hénouville pour ce projet jardinage avec l'école à travers la subvention annuelle à l'association). Après suivi de leur croissance et des récoltes en juin, en cet automne, seules les citrouilles restent observables par les jeunes jardiniers.

- **Saison 2 du jardin partagé** : interventions régulières des jardiniers du collectif. Toute personne intéressée ayant envie de renforcer ce groupe sera la bienvenue. Les fortes températures et le défaut de précipitations au printemps et cet été (sol déshydraté en dépit de quelques arrosages avec l'eau de pluie des collecteurs !) ont entrainé une baisse de la production des légumes et des aromatiques par rapport à 2021 sauf pour les tomates (aucune récolte en 2021 à cause des attaques de mildiou dès la fin juin, liées à un excès de pluie !). Un grand merci à Julie DANIEL, du 'Vélo à pois' mandatée par la Métropole pour l'animation des 3 ateliers et de 3 séances scolaires. Merci à la Métropole pour son soutien humain, financier, matériel au développement du jardin partagé, à la suite de l'appel à projet « Métropole nourricière » auquel l'A.D.H. avait candidaté et été lauréate.

- **Dimanche 12 juin 2022**, participationà l'atelier ***« Confection d'une haie sèche »*** au jardin partagé Terres de Jumièges, au sein de la Chèvrerie du Courtil à Jumièges (rencontre entre membres de différents jardins partagés de la Métropole... nourricière).

- **Samedi. 17 et Dimanche 18 septembre 2022 : Journées Européennes du Patrimoine 2022** à Hénouville, co-organisation avec le Club « Au Fil du Temps » dans le cadre du **centenaire du Monument aux morts d'Hénouville** (érigé par souscription publique et inauguré le 27 aout 1922). A cette occasion, une exposition de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Rouen, intitulée ***« Gardiens de la mémoire : monuments aux morts et vitraux témoins de la grande guerre en Normandie »*** était visible dans l'église du village. Le monu-

ment aux morts d'Hénouville a subi les outrages du temps au cours du siècle passé et nécessite une restauration, décidée par le Conseil municipal réuni fin juin 2022. Des fonds destinés à ce projet seront collectés via une **souscription publique coordonnée par la Fondation du Patrimoine**. Lors de l'accueil des visiteurs les après-midis des 17 et 18/09, un appel à dons a permis de recueillir 237 € destinés à cette souscription. Merci à Mme Marie-Catherine Hue qui offrait à chaque visiteur un marque-page talentueusement orné de son prénom écrit à la plume en belles lettres de la calligraphie des moines de Jumièges

- **Protection des blaireaux** (suite) : depuis le 30 mars 2022, une pétition en ligne, sur la plateforme e-pétitions à destination du Sénat, à l'initiative de l'ASPAS (association pour la protection des animaux sauvages) était proposée aux citoyens soucieux de la protection des blaireaux pour demander l'interdiction de leur destruction par la **vénerie sous terre (ou déterrage)**, méthode cruelle et injustifiable des points de vue scientifique, éthique et économique, consistant à introduire des chiens dans leurs terriers pour les y acculer avant de les déterrer et de les tuer. La période de déterrage ou vénerie sous terre - fixée par le code de l'environnement- débute le 15 septembre et s'achève le 15 janvier. Néanmoins, le préfet peut autoriser la vénerie sous terre du blaireau pour une période complémentaire, à partir du 15 mai et jusqu'au 15 septembre, dans le cadre de battues administratives alors que les blaireautins sont encore dépendants de leurs mères.

Pour être étudiée par les parlementaires, la demande devait avoir recueilli au moins 100 000 soutiens en 6 mois soit avant le 30/09/2022, **or 104 745 citoyens avaient signé au 21/09/2022** . Depuis cette date, la pétition est fermée aux signatures par la Conférence des Présidents du Sénat qui a décidé de renvoyer cette pétition à la Commission des affaires économiques qui est alors responsable des suites parlementaires à lui donner.

L'A.D.H. a rejoint l'ASPAS avec d'autres associations de protection de l'environnement pour le dépôt d'une proposition de loi fin septembre 2022 ajoutant à l'article L.424-4 du code l'environnement un sous-article L.424-4-1 « *La vénerie ou chasse sous terre est interdite* », ce qui protégerait également les renards.

- **S. 15 et D. 16 octobre 2022** : Participation au **« Marché des Artisans et Producteurs locaux ou bio »,** salle polyvalente, sous l'égide du Comité des Fêtes d'Hénouville. Projection d'un **diaporama** sur le thème **« *Agriculture-Alimentation-Santé* »** pour argumenter la nécessité d'une transition de l'agriculture vers l'agroécologie et d'une transition de l'alimentation avec plus de produits locaux, de saison, de circuits courts, de qualité pour préserver la santé de tous. Et **visite du jardin partagé** (permaculture, sans intrants chimiques, productions 'bio' partagées).

UNE RENTRÉE ROCK ET PLUS QUE JAMAIS CONVIVIALE AU CHDS

Le CHDS (club hénouvillais de danses de salon) est heureux de faire sa rentrée après deux années bien perturbées.

Trois niveaux de cours vous sont proposés sur le rythme de l'année scolaire pour apprendre et pratiquer les danses en couple les plus courantes : rock, cha-cha-cha, samba, paso-doble, rumba, salsa, tango, valse lente (dite anglaise), valse viennoise, quickstep... :

- Niveau 1 : les lundis soirs de 19h30 à 20h30
- Niveau 2 : les lundis soirs de 20h30 à 21h30, pour des personnes ayant déjà une bonne pratique et maîtrisant les pas de base,
- Niveau 3 : les vendredis soirs à 20H30 pour les couples de danseurs expérimentés, ce cours permettant un approfondissement technique et l'approche de chorégraphies plus élaborées.

Des entraÏnements sont proposés les lundis soirs à 21H30 après le cours de niveau 2. Le club organise également trois soirées dansantes par an pour la mise en pratique.

Renseignements :
JM Bellamy 06 63 16 76 13

UN ÉTÉ TRÈS ACTIF AU CLUB DE VOILE...

Nos compétiteurs ont pu apprécier les bonnes conditions météo (soleil, vent...) pour leurs régates nationales, européennes et mondiales à Brest, Maubuisson, Martigues, Balatoni (Hongrie), Vilamoura (Portugal). Ils se sont tous beaucoup investis pour obtenir de bons résultats. Cinq de nos jeunes coureurs ont participé au championnat du monde et ont obtenu de belles performances dans le rond or !

Le plaisir de naviguer leur a apporté de grandes satisfactions et ils ont déjà des projets pour l'année prochaine !

Au championnat de France des clubs, nous sommes classés provisoirement dans le Top 10. Le 28 novembre 2022 nous connaîtrons notre place en division 1. A ce jour, nous sommes 8e sur 350 clubs français devant des clubs prestigieux et plus séduisants que la Seine : Marseille, Hyères, La Rochelle, Cannes, Pornic.... Mais la navigation sur la Seine reste une très bonne école dans un lieu magnifique !

Après la pause hivernale de fin novembre à mars, nous reprenons nos activités nautiques. Venez naviguer près de chez vous ! Nous accueillons les enfants de 7 à 11 ans le mercredi après-midi et les adolescents et adultes le samedi après-midi pour de la voile-loisir ou sportive de tous niveaux. Des stages multisports pour les jeunes sont organisés au moment des congés scolaires. N'hésitez pas à nous contacter et consulter notre site.

www.ycr76.fr

1444, Chaussée Bertrand
76840 HENOUVILLE
Tél : 02 35 32 34 04
contact@ycr76.fr

TENNIS CLUB HÉNOUVILLAIS 76

La saison passée, l'équipe adulte masculine, en montrant son dynamisme dans les championnats régionaux, est montée en division supérieure.

Pour cette saison, les rendez-vous ne manquent pas.

Chaque mercredi de 15h30 à 21h30, le TCH propose un enseignement de qualité ouvert à tous, avec des animations ou tournois chaque fin de trimestre. Devant le succès de notre école de tennis, il ne reste que quelques places dans le cours féminin de 19h30 à 20h30. Alors mesdames nous vous attendons...

Pour le jeu libre, le club dispose de créneaux horaires suffisants afin d'accueillir les joueurs d'Hénouville, avec 2 courts de tennis mis à disposition toute l'année par la Mairie : 1 court intérieur salle polyvalente et 1 court extérieur avec éclairage.

Pour la pratique du tennis (loisir, cours ou compétition) l'inscription au club est obligatoire (licence FFT).

Si la compétition vous tente, rejoignez nos équipes lors des prochaines rencontres avec les clubs de Sotteville-lès-Rouen, Petit-Couronne, Saint Etienne-du-Rouvray, Cléon, Oissel.

Nous vous invitons aussi à venir supporter l'équipe d'Hénouville en championnat les dimanches 9 octobre et 20 novembre à partir de 9h00, salle polyvalente.

Pour de plus amples renseignements, consultez notre page TCH sur le site communal :

http://www.henouville.fr/culture-et-loisirs/associations

N'hésitez plus... Rejoignez le TCH !

LA RENTRÉE DU SCOUTISME MARIN À HÉNOUVILLE :

Chemin du Marais, en bord de Seine

Une soixantaine de jeunes scouts ont fait leur rentrée le 25 septembre dernier à Hénouville accompagnés par leurs familles.

Durant l'année, nos scouts marins ont l'occasion d'apprendre à vivre ensemble, se rassembler autour de grands jeux, camper, faire des veillées au feu de bois mais également naviguer dans le cadre d'un partenariat avec le YC76.

Le scoutisme marin sera particulièrement à l'honneur en cette année d'Armada, nous en reparlerons prochainement...

N'hésitez pas à nous contacter si votre enfant a envie de découvrir le scoutisme sur une journée, un week-end :

sgdfmarinsrouen@gmail.com - https://www.facebook.com/sgdf1eremarinerouen/

Tél. 06 32 92 89 65
Marie-Laure CAUDRON
Responsable de Groupe

ROLANDE LAILLIER, 1ÈRE CENTENAIRE DE NOTRE VILLAGE A TIRÉ SA RÉVÉRENCE DANS SA 102ÈME ANNÉE

En novembre 2020, nous devions dans une ambiance douce, chaleureuse et heureuse entourée de sa famille, ses amis et honorée par notre député et nos conseillers départementaux, fêter dignement l'anniversaire de la première centenaire d'Hénouville Mme Rolande LAILLIER. Malheureusement la COVID nous a obligé à organiser une cérémonie beaucoup plus modeste au domicile de Gérard et de Claudine. Mais rassurez-vous ce p'tit moment était tout autant chaleureux et convivial ; il a été pour moi très fort en émotion ; surtout quand Rolande a évoqué très modestement sa vie ou plutôt le siècle dernier dont elle était un précieux témoin, j'étais en admiration devant cette personne riche de valeurs, de connaissances et d'expériences de la vie inspirant avant tout au respect.

Constatez par vous-même :

- Rolande a grandi sans chauffage, sans eau courante, l'époque où l'on commençait à travailler dès 14 ans. Rolande a obtenu le Certificat d'Etudes Primaires à 10 ans !

- Rolande a 16 ans au moment du front populaire et des premiers congés payés ; à 18 ans, elle obtient le permis de conduire ; à l'époque une prouesse pour une femme.

- Rolande a 19 ans quand la guerre entre la France et l'Allemagne nazie éclate. Elle a connu l'exode en Dordogne, les tickets de rationnement, les privations, les humiliations et les atrocités du Nazisme et Rolande a bien sûr connu les joies de la libération.

- Rolande à 25 ans lorsque les femmes obtiennent le droit de vote. Je me souviens de ses mots bien marqués au regard de l'abstention…

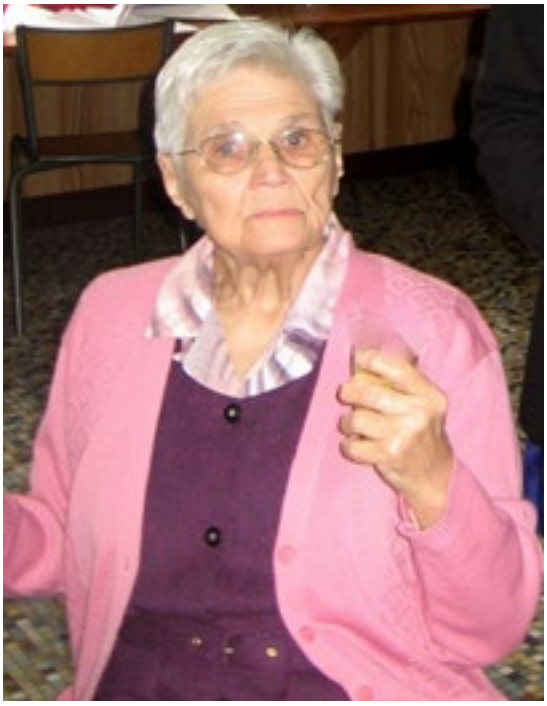

- Rolande se souvenait du 9 mai 1950 jour de la déclaration du ministre Français des Affaires étrangères Robert Schuman considérée comme l'acte fondateur de l'Union-Européenne,

- Rolande se souvenait de l'hiver 1954, l'hiver le plus froid du 20ème siècle, qui conduit l'abbé Pierre à lancer un appel afin de prendre en charge les sans-abris,

- Et Rolande a aussi connu avec satisfaction l'année 1965 ou les femmes mariées pouvaient enfin sans l'autorisation de leur mari exercer une profession et disposer d'un compte bancaire. Voilà chers amis, évoquée une infime partie de la vie de Rolande…

Alors permettez-moi maintenant de vous lire un message de Rolande, imaginé par Gérard son beau-fils (plutôt son fils de cœur bienfaiteur) et Claudine (sa fille de cœur) épouse de Gérard. Ensemble, ils ont accompagné et choyé Rolande pendant des décennies. Et au regard des échanges que j'ai eu avec Rolande lors du p'tit moment de convivialité organisé pour l'honorer à l'occasion de ses 100 ans, je confirme qu'elle aurait validé ce p'tit mot.

Alors, chers amis, écoutez bien ce message de Rolande à l'attention de ses enfants de cœurs ; Gérard et Claudine :

Claudine, Gérard, c'est Rolande.

Je tiens à m'adresser à vous une derrière fois avant mon grand voyage vers le ciel d'éternité.

Gérard, je sais que je n'ai jamais remplacé ta maman tragiquement disparue, ta chère maman partie trop vite, trop tôt et malgré le temps qui passe tu as toujours le cœur serré quand on évoque sa mémoire. Cependant, au travers de ton cœur blessé et cette déchirure qui ne s'est jamais vraiment refermée, j'ai apprécié ton côté humaniste, tes combats contre l'injustice et ta défense de la « veuve et de l'orphelin ».

Quant à toi ma chère Claudine tu as été pour moi la fille que j'aurais aimé avoir ; aimante, bienveillante, douce, gaie, avec un cœur gros comme ça ! Depuis, 1965, soit plus de 57 années, que de souvenirs partagés, de moments inoubliables au sein de la famille unie et aimante que vous avez su construire ensemble avec Gérard.

Merci à vous deux de nous avoir permis d'échapper à l'EHPAD. Pendant 24 ans vous avez été aux petits soins pour Eugène mon époux et moi-même ; tout était pensé, organisé, préparé avec bienveillance et amour. Jamais, non jamais nous avons été laissés de côté. Votre présence, votre écoute, votre chaleur humaine nous rassurait, me rassurait.

Aussi, en ce jour de séparation, en ce jour où je pars, Claudine, Gérard, mais aussi la petite tribu familiale et vous aussi mes amis présents venus m'accompagner pour mon départ vers le ciel d'éternité, ne soyez pas tristes. Je suis devenue une lumière qui illumine le ciel. Je suis comme la beauté des feuilles d'automne qui tombent afin de laisser place à un nouveau printemps. Et puis, et si mon cercueil n'était qu'un bateau qui me mène vers le Paradis ?

Mes enfants, mes amis, notre amour du prochain, notre amitié, seront à jamais gravés dans nos souvenirs. Je sais que je serais toujours Rolande. La vie signifie ce qu'elle a toujours signifié et vraiment, je vous le demande n'hésitez pas à dire « je t'aime » à ceux que vous aimez. Je pars vers un monde moins tourmenté, un monde où je crois, que la maladie, l'injustice, la violence n'existent pas.

Et puis, comment ne pourrais-je pas avoir une dernière pensée pour ma complice à 4 pattes, Julie, ma petite chatte qui, je le sais, dois me chercher désespérément, je sais que vous prendrez soin d'elle.

Au revoir mes compagnons, mes amis.

Rolande qui vous aime.

CHRISTIAN FLEURY NOUS A QUITTÉS DANS SA 95ÈME ANNÉE

Christian Fleury nous a quittés dans sa 95ème année.

C'est une nombreuse assemblée qui est venue dire un dernier « au revoir » à Christian Fleury le mercredi premier juin dernier en l'église Saint-Michel d'Hénouville.

Christian Fleury était un homme public apprécié, qui a beaucoup donné pour la vie publique notamment au sein du conseil municipal dont vingt années en qualité d'Adjoint au Maire, cela a été rappelé par Daniel Leroy, ancien Maire de notre village.

Monsieur Jean-Marie Royer, Maire, indiquait que ce qui caractérise le plus Christian Fleury c'est son état d'esprit : participer avec passion et modestie à la vie locale, qu'il aimait joyeuse et simple... Discret mais attentionné, dévoué mais réservé, il faisait preuve d'une très grande qualité d'écoute à l'égard des Hénouvillais. Il avait une grande capacité à apaiser les situations conflictuelles. Au fil du temps , au cours des années, Christian FLEURY était devenu une personnalité de la commune. Avec son décès c'est une page de l'histoire d'Hénouville qui se tourne.

Christian Fleury restera à jamais dans nos mémoires comme un grand homme, une belle personne empreinte de modestie.

Au revoir, Monsieur l'Adjoint au Maire honoraire, au revoir Christian.

ADIEU JEAN VAUDANDAINE

Monsieur Jean Vaudandaine s'est éteint le 28 août dernier. Homme de caractère et de convictions, passionné et généreux, Jean Vaudandaine a beaucoup œuvré pour la commune. Membre actif du comité des fêtes par le passé, bibliothécaire bénévole dernièrement, il était devenu le Président de l'association des Anciens Combattants d'Hénouville.

Jean Vaudandaine restera gravé dans nos mémoires et dans celle du village.

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

COISY Claude Ginette ***28/02/2022***

THOIN Prudence Marta ***18/04/2022***

LAILLIER Rolande Marie-Thérèse ***19/06/2022***

LESUEUR Jean Henri Marie ***15/07/2022***

DUPUIS Jean-Pierre Maurice Marie ***13/08/2022***

VAUDANDAINE Jean Jacques Philippe ***28/08/2022***

INGUENAULT James ***02/09/2022***

CESANO Guy Emile ***01/10/2022***

NAISSANCE

DEWERDT Joshua Marcel Arthur ***12/02/2022***

LEMARIÉ Lisa Chloé Estelle ***18/02/2022***

RABLAT Victor Oscar Ambroise ***02/04/2022***

DUBUIS COURBY Éloïse Laure Mathilde ***04/05/2022***

MICHAUX Martha Olivia Marie ***19/05/2022***

GILBERT Sandro Diégo Mahé ***03/07/2022***

BATUT Salomé Abigaël ***24/07/2022***

VIGNERON Ava Émy ***09/08/2022***

VIAL Eloïse Marie-Claude Martine ***12/08/2022***

ASATRYAN Adam ***29/08/2022***

BOISGONTIER Lucie Élodie Maéva ***30/08/2022***

LEMOINE Maé Elio Kevin ***02/09/2022***

DELABARRE Mathilde Dominique Sylvie ***02/09/2022***

DESMOULINS Noé Jules ***04/10/2022***

MARIAGES

VIÉVARD Jérôme Christian
MARTINEZ Ludivine Anita Martine ***12/02/2022***

MONTÉDORI Sébastien Gilles Damien
BOUFFLERS Mathilde Anne Simone ***26/02/2022***

SIMON Christophe Jean Christian
PORTENGUEN Valérie Catherine Nicole ***04/06/2022***

HÉLAIN Germain Charles Georges
MENDY Solinda ***16/07/2022***

DÉCURE Jean Claude Maurice
ALEXANDRE Fabienne Béatrice Marie ***27/08/2022***

TERRIER Alexandre Richard Pascal
MAUBANT Rosine Agnès Madeleine ***27/08/2022***

PANZERI Arnaud Jean-Marc Henri
FOREL Kelly Eugénie ***08/10/2022***

PACS

DUBUIS Alexandre
COURBY Mérédith ***02/05/2022***

BUREL Hervé
DUCROUX Claire ***04/06/2022***

PIGACHE Grégory
DELVAL Caroline ***25/06/2022***

A vos agendas !

NOVEMBRE

vendredi 11 : Armistice 1918, rendez-vous à 11h45 au monument aux morts (église), puis, vin d'honneur des anciens combattants - Municipalité - salle Hector Malot
samedi 12 & dimanche 13 : Exposition artistique 16ème édition - Municipalité - Toutes les salles
samedi 19 : Danse de salon - C.H.D.S - Salle Hector Malot
samedi 26 : Atelier cuisine - Relais des Arts - 9h30 - Salle Gargantua
Représentation de théâtre - Les Cabotins - salle Hector Malot - 20h30

DECEMBRE

samedi 3 & dimanche 4 : Marché de Noël - Hénouville Action Niger - salle Thomas Pesquet et Gargantua
vendredi 9 : Arbre de Noël - Jardin d'éveil - salle Hector Malot
samedi 10 : Réunion des scouts - SGDF 1ère Marine de Rouen Boucles de Seine - salle Thomas Pesquet
samedi 17 : Accueil des nouveaux habitants et Médaillés du travail

JANVIER

jeudi 5 : Voeux de la Municipalité - 18h30 - salle Thomas Pesquet
samedi 21 & dimanche 22 : Animation jeux gonflables - Comité des fêtes - salles Thomas Pesquet et Gargantua

FEVRIER

vendredi 3 : Café des Arts - Relais des Arts - 20h00 - salle Thomas Pesquet
dimanche 5 : Thé dansant - Musiques en boucles - salle Thomas Pesquet

MARS

mercredi 1 : goûter des ainés - CCAS - salle Hector Malot
samedi 4 : Carnaval des enfants - APECHE - salle Hector Malot
Soirée dansante - Comité des fêtes - salle Thomas Pesquet
samedi 11 : Atelier cuisine du monde - Relais des Arts - 9h30 - salle Gargantua
samedi 18 : Loto - APECHE - salle Thomas Pesquet
Soirée dansante - C.H.D.S - Salle Hector Malot
vendredi 24 : 1/2 finale de coinchée - Club Au fil du temps - Salle Hector Malot

Conception, Mairie d'Hénouville / Communication